

PROZ-LA-GRANGE

Maison Thurre (SPT21)

Maison Hugo (SPH23)

Suivi des excavations pour des maisons individuelles.
(28 – 30 juillet 2021, 25 – 4 octobre 2023)



Marie-Paule Guex (archéologie) / Alison Giavina (étude de mobilier)

Novembre 2025

TABLE DES MATIÈRES

FICHE SIGNALÉTIQUE	1
RÉSUMÉ	3
1 CIRCONSTANCES ET CONDITIONS DE L'INTERVENTION	3
2 CONTEXTE	5
2.1 Contexte géomorphologique	5
2.2. Contexte historique et archéologique	9
2.3 Méthodologie et documents présentés	10
3 OBSERVATIONS ARCHÉOLOGIQUES	10
3.1 Le substrat naturel	11
3.2 Phase 1	11
3.3 Phase 2a	15
3.4 Phase 2b	19
3.5 Phase 2c	21
3.6 Phase 2. L'interprétation et la datation du bâtiment 2	22
3.7 La fouille de 2021	23
3.8 Phase 3	24
3.9 Le comblement des ruines	27
3.10 La plantation du vignoble	27
4. LE MOBILIER	27
4.1 Le mobilier céramique (Alison Giavina)	28
Bibliographie	36
4.2 Le mobilier osseux (Alison Giavina)	38
5. CONCLUSION (M.-P. GUEX)	40
BIBLIOGRAPHIE	41
ANNEXES	43
Annexe 1 à 4	
Relevés 1 / 2 / 3 / 4 / 5 / 9 / 13 / 14	
SPH23 – Listes UT, MOB, RE, PLV	
SPT21 – Listes UT, MOB, RE, PLV	

Crédit illustrations : OCA/InSitu SA, sauf indication.

Photo couverture : Saillon. Chantiers SPT21 et SPH23. Vue du sud.
© Office Cantonal d'Archéologie, 2021.

FICHE SIGNALÉTIQUE

Commune :	Saillon VS, district de Martigny
Lieu-dit :	Proz-la-Grange, Rte des Moulins, Rte de St-Laurent
Chantier :	Maison Hugo ; <i>maison</i> Thurre
Sigle :	SPH23 ; SPT21
Coordonnées :	CN 1304, 2 581 042 / 1 114 115. Altitude 481 – 482,00 m (SPH23). 476,00 m (SPT21)
Projet :	Construction de deux maisons individuelles.
Maîtres d'ouvrage :	Madame et Monsieur Hugo (rte des Moulins). Monsieur Fabrice Thurre (rte de St-Laurent).
Maître d'œuvre :	Tikeo SA, atelier d'architecture, Amélie Roduit-Thurre, Saillon.
Exécution des travaux :	Constantin Bau AG, Salgesch.
Surface explorée :	SPH23 : 80 m ² sur une épaisseur d'env. 1 m, et la documentation du profil de la tranchée pour les eaux usées (15 m). SPT21 : 40 m ² de surface et 18 mètres de coupe sur 2 m de hauteur
Date de l'intervention :	SPH23 : 25 septembre au 4 octobre 2023, 4 personnes sur place. SPT21 : 28 au 30 juillet 2021, 2 personnes sur place.
Coordination :	Office cantonal d'Archéologie (OCA), Sylvain Ozainne
Mandataire :	Bureau InSitu Archéologie SA, Sion (O. Paccolat)
Equipe de fouille :	1 archéologue responsable (Marie-Paule Guex), 1 technicien, 2 fouilleurs spécialisés.
Elaboration rapport	Marie-Paule Guex ; Alison Giavina (mobilier céramique et tabletterie).
Topographie	Bureau InSitu archéologie SA
Photogrammétrie	Bureau InSitu archéologie SA
Dessins/infographie	Aurèle Pignolet, Marianne de Morsier Moret, Carole Barbier-Meylan.
Contexte archéologique	Villa gallo-romaine
Datation :	Romain, haut Moyen Age et époque moderne.

RÉSUMÉ

A la Route des Moulins et, à peu de distance au sud, le long de la Route de St-Laurent, deux maisons individuelles ont été construites en 2021 et 2023 dans le secteur d'une villa romaine connue et partiellement explorée.

Dans la première excavation (2021), des tronçons de murs disloqués ont été découverts pêle-mêle. Les mortiers qui les composent ne sont pas tous similaires et indiquent que les maçonneries proviennent de plusieurs bâtiments ou de plusieurs époques de construction d'un même bâtiment. Ces tronçons de murs ont été déposés là par le flux puissant d'une débâcle violente de la Salentze. La comparaison des mortiers qui les constituent indique que certains tronçons proviennent de la partie de la maison fouillée en 2023 en amont. Dans la seconde excavation (2023), des maçonneries ont été découvertes, formant plusieurs locaux d'une partie de la villa et révélant plusieurs bâtiments successifs et plusieurs époques.

1. CIRCONSTANCES ET CONDITIONS DE L'INTERVENTION

La construction de deux maisons particulières exigeait l'excavation du terrain pour y loger les caves et garages sur une profondeur de plus de 3 mètres. Ces travaux ont révélé la présence de vestiges maçonnés à une profondeur de 1,50 m, soit le fond de la terre à vignes (**Fig. 1**).

En 2021, dans la propriété Thurre, les collaborateurs de l'Office cantonal d'Archéologie¹ ont effectué plusieurs tranchées de diagnostic et suivi celles creusées par le constructeur pour l'installation des services. Ils ont procédé à leur documentation sous la forme de colonnes stratigraphiques. Aucun niveau archéologique n'a été repéré, hormis quelques couches de coluvionnements ou des lessivages contenant du mortier, du charbon de bois ou des fragments de terre cuite. Deux tessons de céramique et quelques ossements ont été recueillis. Les autres couches sont de la terre à vigne, des dépôts de zone humide et des alluvions torrentielles.

Lors de l'excavation dans l'emprise de la maison, des restes maçonnés ont été découverts dans l'angle nord-est (**Relevé 1**). Un mandat de deux jours a été attribué au bureau InSitu en 2021 pour le dégagement et documentation de ces vestiges.



Fig. 1 – Saillon, maison Hugo. Vue générale de la fouille, depuis le nord-est.

¹ Sur place Deborah Rosselet et Sylvain Ozainne.

En 2023, l'Office cantonal d'Archéologie² a effectué deux sondages dans la propriété Hugo. Des vestiges maçonnés et des niveaux charbonneux sont apparus à une profondeur de 1,50 m environ. Suivant ce résultat positif, le terrain dans l'emprise de la cave a été creusé sous surveillance archéologique. Le terrassement a été stoppé sur des niveaux charbonneux. Un mandat d'une semaine a été octroyé au bureau InSitu pour fouiller et documenter ces vestiges. Il



Fig. 2 – Saillon, maison Hugo. Vue générale de l'excavation pour la piscine, depuis le nord-ouest.



Fig. 3 – Saillon, maison Hugo. Vue générale de la fouille, depuis le sud-est. UT11 : la terre à vigne formée lors du défoncement du terrain. UT10 : une couche charbonneuse issue de l'incinération de végétaux lors de la plantation du vignoble. UT12 : les alluvions torrentielles scellant les vestiges.

² Sur place : Christophe Panchard et Nicolas Becker, supervisés par Sylvain Ozainne.

comprenait également la surveillance d'une excavation d'une profondeur de 1,50 m pour une piscine ; celle-ci n'a pas livré de restes maçonnés sous la terre à vignes (**Fig. 2**). Une tranchée d'égout d'une vingtaine de mètres de longueur et 3 m de profondeur devait être réalisée en bordure sud du terrain ; elle a été suivie et documentée. Une couche charbonneuse à la base de la terre à vignes a été investiguée afin de lever l'hypothèse d'une réutilisation de ruines. (**Fig. 3**). Après cette petite fouille, la machine a pu finir de dégager les vestiges romains, situés 0,60 m plus bas sous les alluvions³. Dans le même élan, un sondage mécanique a été pratiqué dans le secteur nord au pied de la limite de fouille, mais il n'a rien révélé d'autre que du terrain naturel. En revanche, à quelques mètres plus au sud, un remblai riche en mobilier céramique et couvrant deux niveaux de sols en mortier a été localisé, dont les chronologies ont été comprises grâce à deux petites tranchées de sondages effectuées à la main (**Fig. 4**). Cette courte intervention a révélé une forte densité de vestiges.



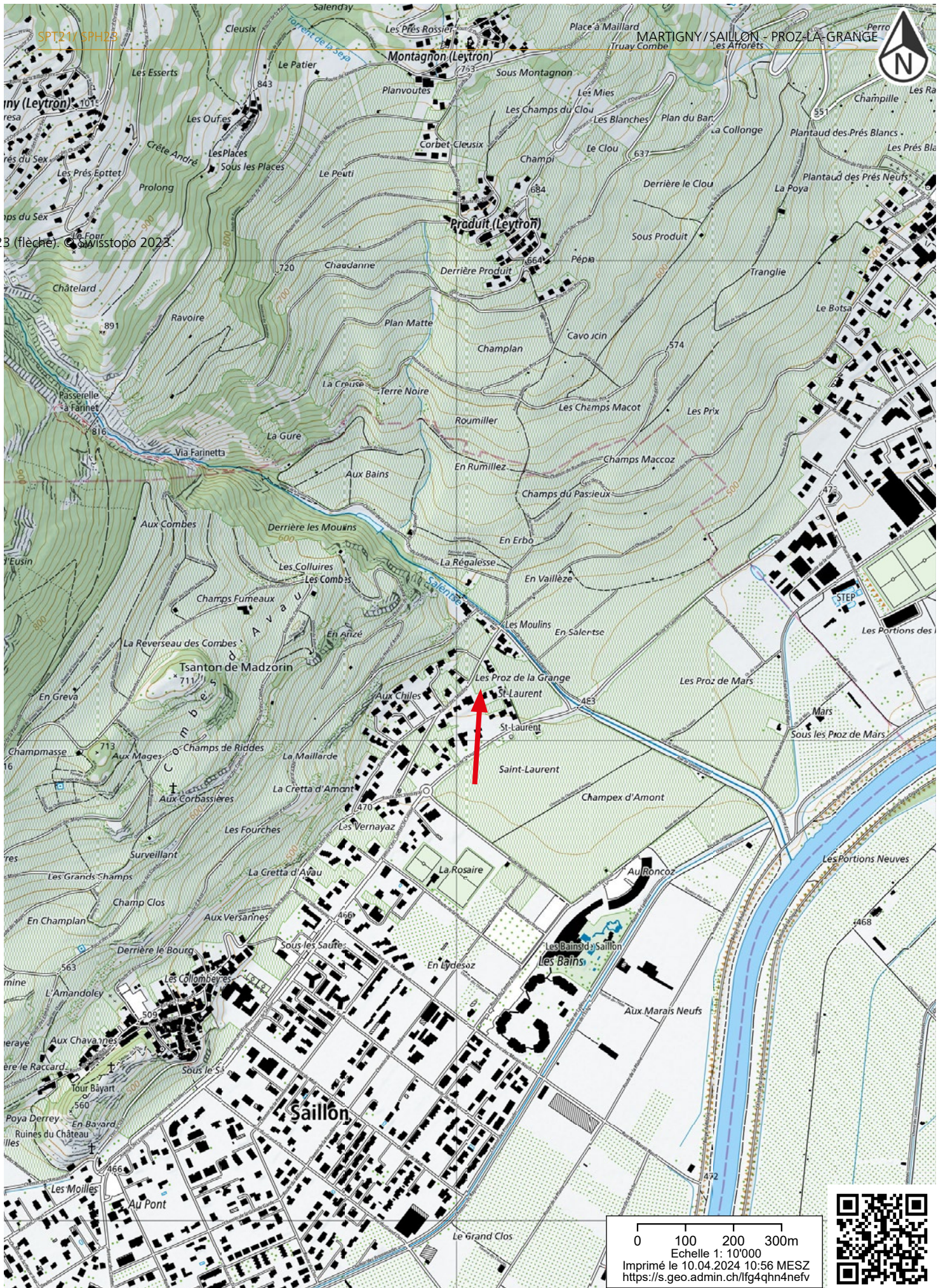
Fig. 4 – Saillon, maison Hugo. Vue générale des deux petites tranchées de sondages STG2 (au premier plan) et STG5 (au fond). Vue de l'est.

2. CONTEXTE

2.1 Contexte géomorphologique

Le site de la villa romaine de Saillon se situe sur un petit cône de déjection. La rivière qui l'alimente se situe une centaine de mètres au nord-est, elle a une orientation nord - sud en direction du Rhône (**Fig. 5**). Aujourd'hui canalisée, elle surgit d'une gorge dont la morphologie abrupte suggère la violence des crues qui, sans endiguement, devaient être dévastatrices. Ce cône de petite surface, s'élève d'une vingtaine de mètres au-dessus de la plaine (**Fig. 6**). Cette morphologie pourrait indiquer que les crues étaient peut-être rares mais lourdement chargées de matériaux que leur poids ne permettait pas d'être transportés très loin. L'implantation d'une villa à cet endroit reflète peut-être une période particulièrement tranquille de la rivière, ou des aménagements d'ingénierie visant à assurer cette tranquillité, à moins que le lit principal ne se situât plus loin, sur le côté nord-est du cône. La stratigraphie du site de 2023 corrobore cette interprétation dans la mesure où aucun dépôt torrentiel n'est à déplorer durant la période

³ Ce dégagement a été exécuté sous la direction des collaborateurs du bureau InSitu.



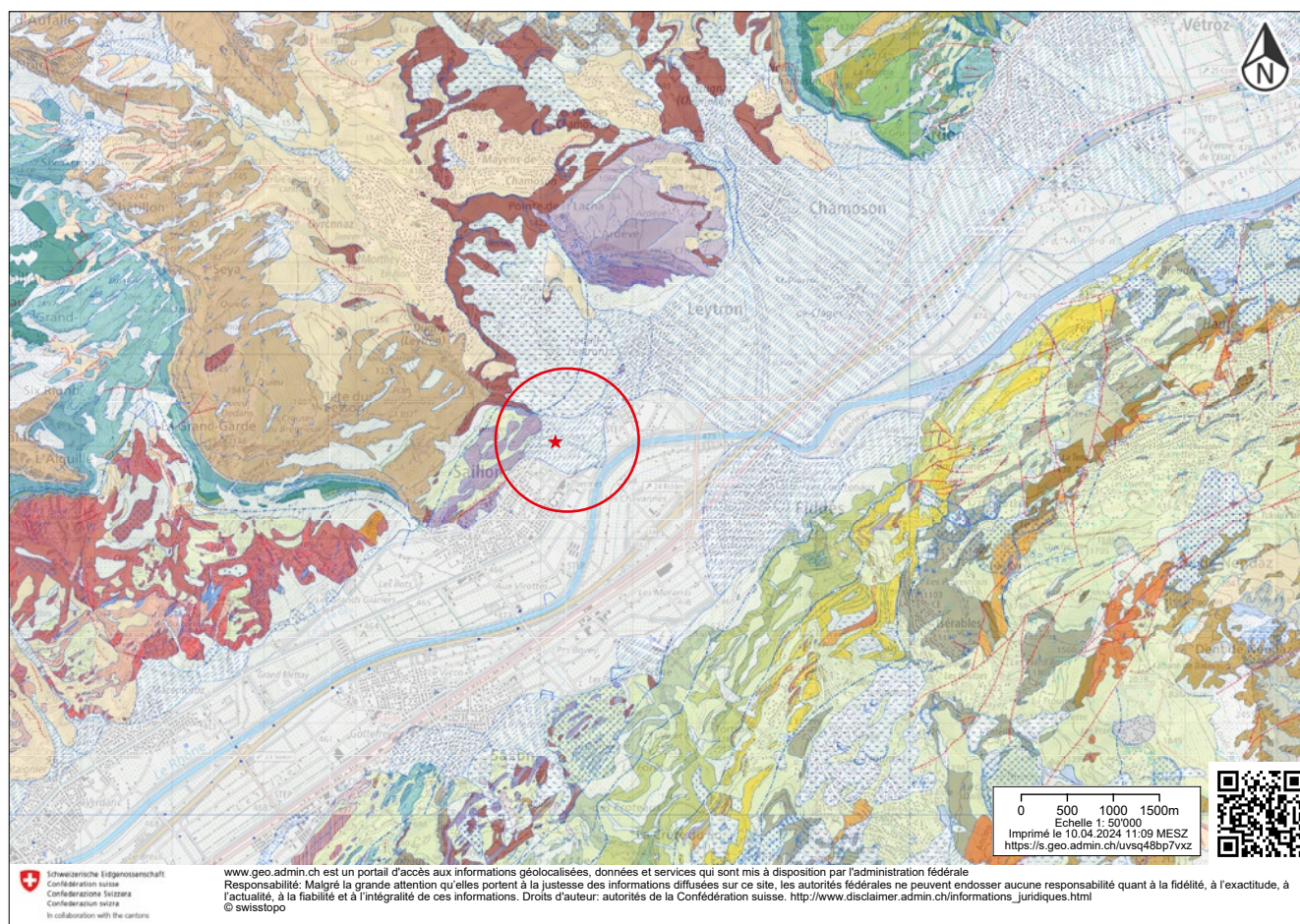


Fig. 6 – Saillon, maison Hugo. Environnement géomorphologique du site. Le cône de déjection de la Salentze (cercle) est de petite taille à côté des cônes de Leytron-Chamoson ou de Riddes. © Swisstopo 2023.

d'occupation de la villa (**Relevés 2, 5, 9**). Sur la carte de Siegfried de 1880 figure un bras de la rivière, perpendiculaire à celle-ci et empruntant approximativement le tracé de l'actuelle Route des Moulins (**Fig. 7**). Ce lit secondaire ne se trouvait (apparemment) pas sur la carte Dufour de 1863. Il peut être interprété de deux façons. Soit il s'agit d'un canal d'irrigation artificiellement aménagé par les agriculteurs, soit il s'agit d'un bras naturel ponctuellement remis en eau au gré des crues, et cela depuis des centaines voire des milliers d'années. La fouille de 2008 avait mis en évidence la présence d'alluvions reflétant la présence d'un lit de rivière à l'amont des vestiges retrouvés alors, dont les sédiments ont progressivement enseveli le bâtiment. La fouille de 2023 confirme cette évolution. Ces observations attestent l'ancienneté de chenaux courant dans le secteur nord / nord-est de la villa.

Dans la propriété Thurre ont été retrouvés des morceaux de maçonneries amoncelés ; ils attestent le passage d'un cours assez puissant pour déplacer des éléments d'un poids de l'ordre de la tonne (**Fig. 8**). L'extension réduite de la fouille n'a pas permis de déterminer le sens exact du flux, mais l'étude du site de 2023 a fourni des arguments en faveur d'une orientation quasiment nord-sud (**Relevés 1, 3, 4**). En effet, si la plupart des tronçons de mur sont liés avec le même mortier, attestant qu'ils proviennent du même ensemble, il s'en trouve deux (M49+54 et M50) qui sont construits avec le même mortier que, respectivement, les murs M21 et M14 du chantier de 2023. Il apparaît donc qu'un chenal destructeur s'est formé du côté oriental du site 2023, ravageant les murs orientaux du corps de bâtiment selon un tracé nord-sud, et ravageant probablement aussi une grande partie d'un autre édifice⁴ situé à proximité, déposant les tronçons dans le secteur du chantier de 2021.

⁴ Celui-ci est supposé du fait que la plupart des morceaux de mur dégagés dans la propriété Thurre sont d'un mortier inconnu sur la propriété Hugo, d'où la possibilité d'un autre corps de bâtiment.

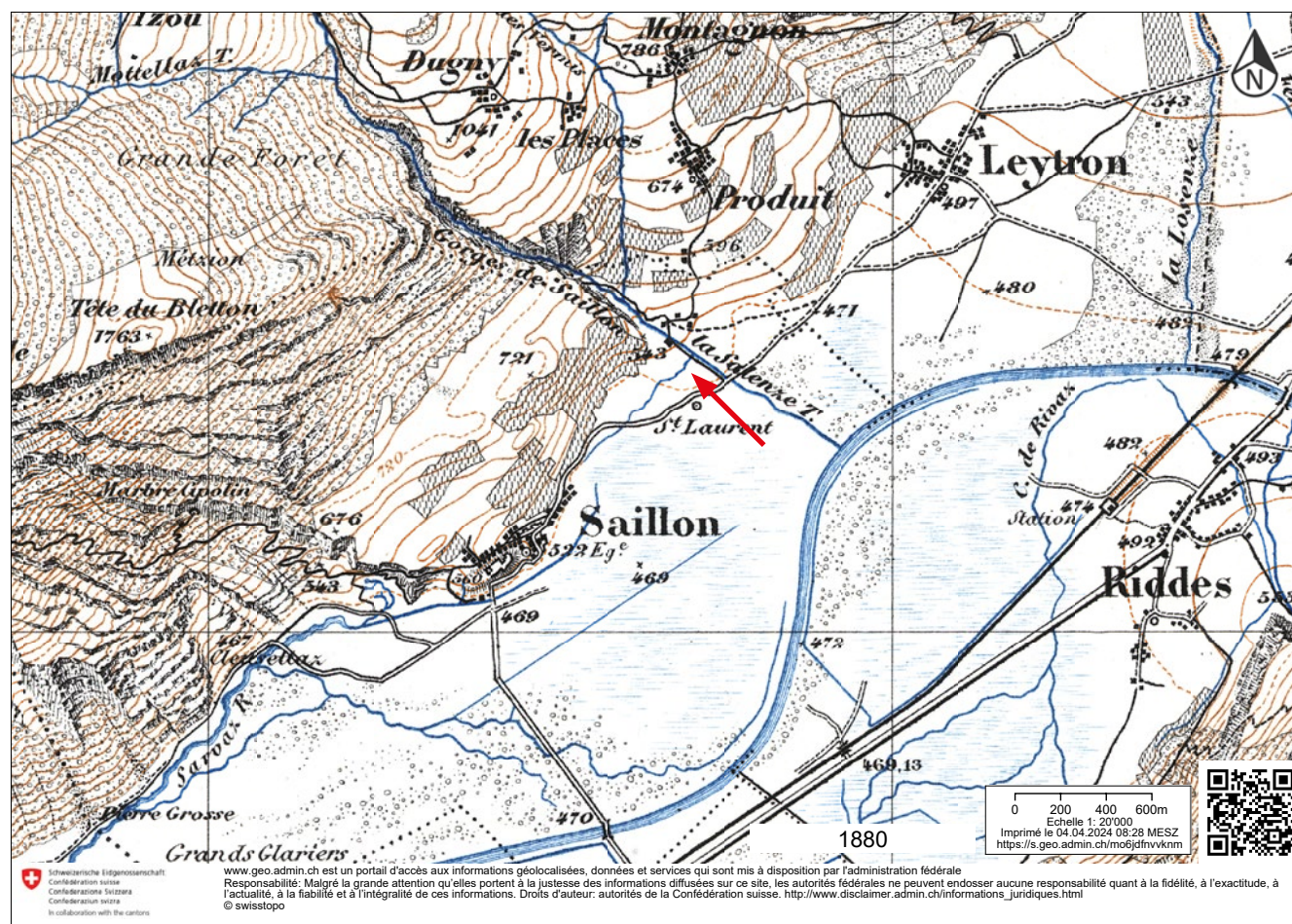


Fig. 7 – Saillon, maison Hugo. Carte Siegfried de 1880. A cette époque un chenal est alimenté par la Salente et s'écoule approximativement à l'emplacement de la Route des Moulins (flèche). Il est difficile de déterminer s'il s'agit d'ouvrage d'irrigation anthropique ou d'un bras ponctuel résultant d'une crue particulièrement chahutée. © Swisstopo 2023.



Fig. 8 – Saillon, maison Thurre. Les tronçons de murs amoncelés en aval du chantier de 2023. Vue du sud.

2.2 Contexte historique et archéologique

La villa romaine de Saillon est connue depuis qu'une partie du complexe a été démolie lors du défoncement du terrain pour la plantation du vignoble en 1945 (**Fig. 9**). L'idée d'un vaste établissement a été corroborée lors des fouilles de 1974-77 dans l'église actuelle de St-Laurent à l'occasion de sa restauration⁵ : des locaux de fonction indéterminée, équipés de sols en mortier au tuileau attestant leur confort. En 2006⁶, une tranchée électrique avait donné lieu à l'étude du profil au nord-ouest de l'église : il s'y trouvait des murs dans le prolongement de ceux qui avaient été découverts sous l'édifice et au moins une pilette d'hypocauste se rapportant à un équipement de chauffage en sous-sol appartenant peut-être à des thermes. En 2008, d'autres structures maçonnées ont été dégagées et fouillées lors de la construction d'une

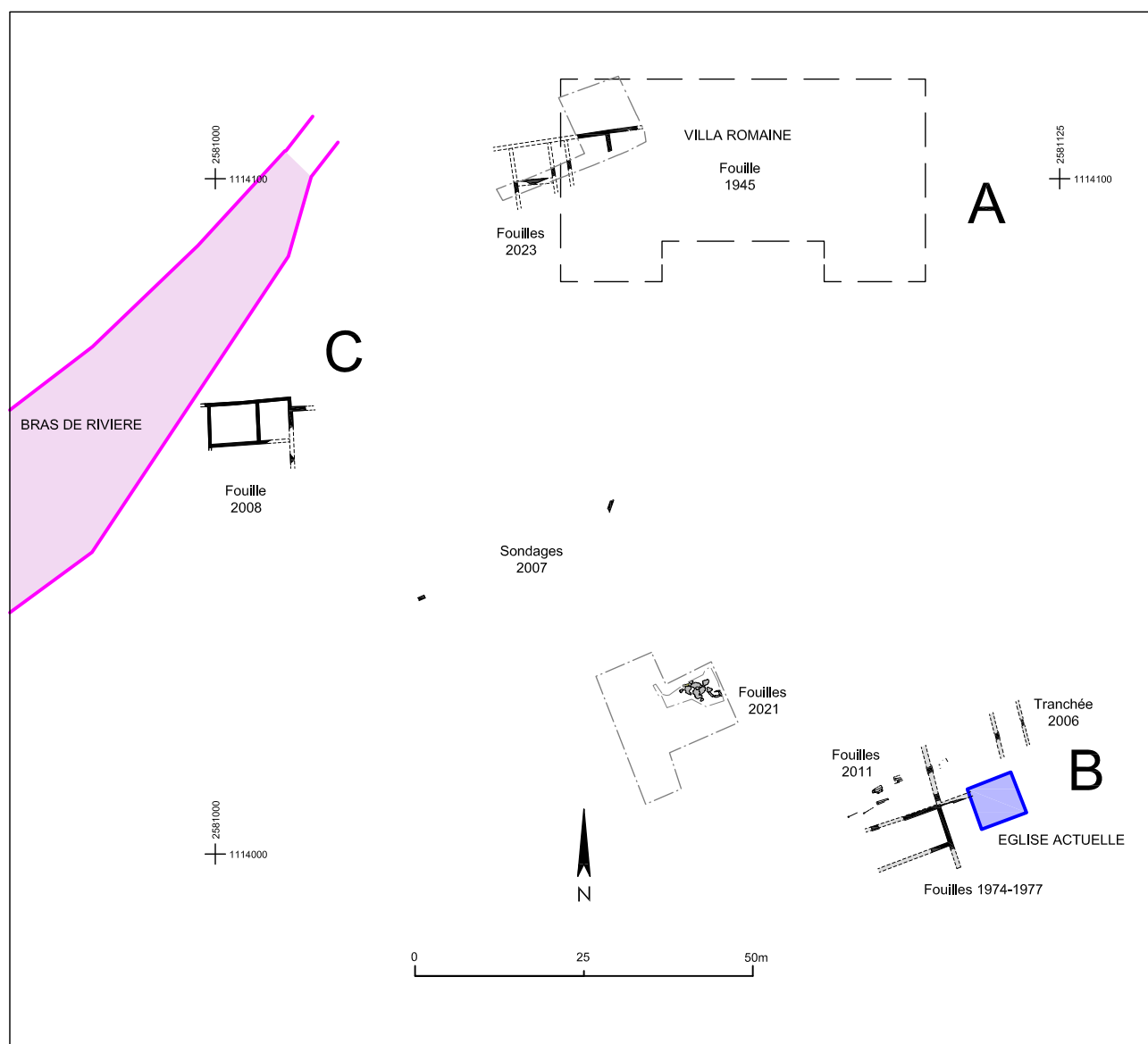


Fig. 9 – Saillon. Plan général des vestiges mis au jour en 1974, 2006, 2008, 2011. Localisation des chantiers de 2021 et 2023.

⁵ Pierre Bouffard, «Une villa romaine à Saillon», La Suisse primitive 10, 1946, pp. 7-9 ; François-Olivier Dubuis et Pierre Dubuis, « Les fouilles de la chapelle Saint-Laurent et les origines de Saillon », Vallesia, XXXIII, 1978, pp. 55-74.

⁶ Intervention de l'Office des Recherches Archéologiques du Valais (F. Wiblè), en 2006, qui n'a pas donné lieu à un rapport d'intervention. Photographies disponibles dans les archives du bureau TERA Sàrl auprès de InSitu SA. Ces données ont été présentées dans le rapport faisant suite à l'intervention archéologique de 2011.

maison particulière, au sud-ouest du site de 2023⁷. Il n'est pas certain que les vestiges découverts le long de la Route des Moulins et ceux de l'église St-Laurent, distants de 130 m env., appartiennent au même complexe. En 2011, l'élargissement de la route cantonale a donné lieu à une intervention archéologique à la hauteur de la chapelle où des tombes du Moyen Âge ont été mises au jour⁸.

2.3 Méthodologie et documents présentés

La méthode d'investigation, qui devait recueillir en peu de temps le plus d'informations nécessaires à l'établissement d'une chronologie, a privilégié la documentation verticale (stratigraphies). Mais quelques décapages en plan ont permis de récolter suffisamment de mobilier dans les niveaux de démolition scellant le site, justifiant une petite étude de la céramique et de la tabletterie. Les profils relevés sont ceux qui montraient la plus grande densité de vestiges : le profil nord-sud vue ouest (**Relevé 2**) du sondage 1 effectué par les collaborateurs de l'Office cantonal d'Archéologie, prolongé vers le bas par une tranchée exécutée à la main ; le profil nord-sud du bord ouest de la fouille (**Relevé 5**), également prolongé vers le bas par une tranchée étroite de 0,60 m de profondeur atteignant le substrat naturel ; le profil est-ouest, vue sud (**Relevé 9**)⁹, de la tranchée de 25 m de longueur et 3,00 m de profondeur pratiquée à la machine pour l'implantation des égouts de la maison en construction. Tous ces documents ont été réalisés sur la base d'orthophotomosaïques, à part les surcreusements inférieurs des coupes, dessinés à partir d'un axe horizontal de référence. Les décapages en plan ont été également documentés sur la base d'orthophotomosaïques réalisées grâce à un drone ou par le biais de séries de photographies zénithales juxtaposées. Quelques croquis cotés ont complété cette documentation, dont les informations ont été reportées sur les dessins à l'échelle au cours de la phase d'élaboration.

En plus des trois coupes (**Relevés 2, 5, 9**) sont présentés dans ce rapport un plan général des vestiges (**Relevé 13**), une succession des plans de phase illustrant l'évolution des bâtiments 1 et 2 jusqu'à leur ruine (**Relevé 14**), et un tableau chronostratigraphique des unités de terrain. Une étude préliminaire du mobilier est adjointe au rapport. Trois analyses au radiocarbone complètent la chronologie absolue.

En 2021, les vestiges maçonnés découverts dans la propriété Thurre ont été dégagés, nettoyés, relevés par photogrammétrie. Une tombe d'enfant a été découverte sur les vestiges, elle a été rapidement fouillée et documentée. Trois coupes ont été nettoyées et relevées par photogrammétrie. Un plan (**Relevé 1**) et deux des trois coupes (**Relevés 3 et 4**)¹⁰ sont présentées dans ce rapport.

3. OBSERVATIONS ARCHÉOLOGIQUES

Les vestiges tenus d'un bâtiment antérieur (Bât 1) ont été découverts. Ils ont été recouverts par la construction d'un complexe plus important (Bât 2) et relevant quant à lui d'un programme architectural. Une partie du mur du premier bâtiment a été reprise dans cet ensemble. Le complexe évolue au cours de trois phases d'aménagement qui se succèdent rapidement pendant un peu plus d'un siècle. Puis l'édifice est abandonné, peut-être en partie détruit par les

⁷ O. Paccolat, M.-P. Guex, « Saillon (LA08). Proz de la Grange. Maison Cataldi ». Janvier 2010. Rapport déposé auprès de l'Office cantonal d'Archéologie. Certains des vestiges mis au jour sont conservés dans le sous-sol de la maison Cataldi, grâce à une modification des plans par l'architecte A. Thurre (Tikeo SA).

⁸ O. Paccolat, M.-P. Guex, « Saillon, St-Laurent (LA11). Elargissement de la route cantonale. Fouilles archéologiques mars-avril 2011 ». Mai 2011.

⁹ Les relevés présentés dans ce rapport ont conservé le numéro qui leur a été attribué sur le terrain. En conséquence, comme tous les dessins de terrain ne figurent pas dans ce rapport, il manque des numéros : 6 à 8, 10 à 12.

¹⁰ Etant donné que ces profils sont constitués de terrain naturel, le profil oriental de la rampe d'accès au sous-sol n'est pas présenté ici.

débordements du torrent voisin. Les ruines ont servi d'abris ponctuels durant le haut Moyen Âge comme en témoignent les restes de foyers sur les épandages de démolition. Elles ont fini par être ensevelies par les sédiments torrentiels ; des épisodes de la stratigraphie manquent car ils ont été érodés avant le dépôt des alluvions de comblement. Au 20^e s., elles ont été arasées lors du défoncement du terrain pour la plantation du vignoble, avec l'incinération de broussailles et autres végétaux au fond des fosses et le recouvrement des cendres par la terre à vignes (**Relevé 14**).

3.1 Le substrat naturel

Sous les vestiges maçonnés se trouvent des sédiments attribuables à des alluvions torrentielles (UT64, 79, 90 ; UT26, 63). Observés sur une profondeur de 0,40 m, ils peuvent recouvrir un site antérieur resté inconnu lors de ces fouilles (**Fig. 10**).

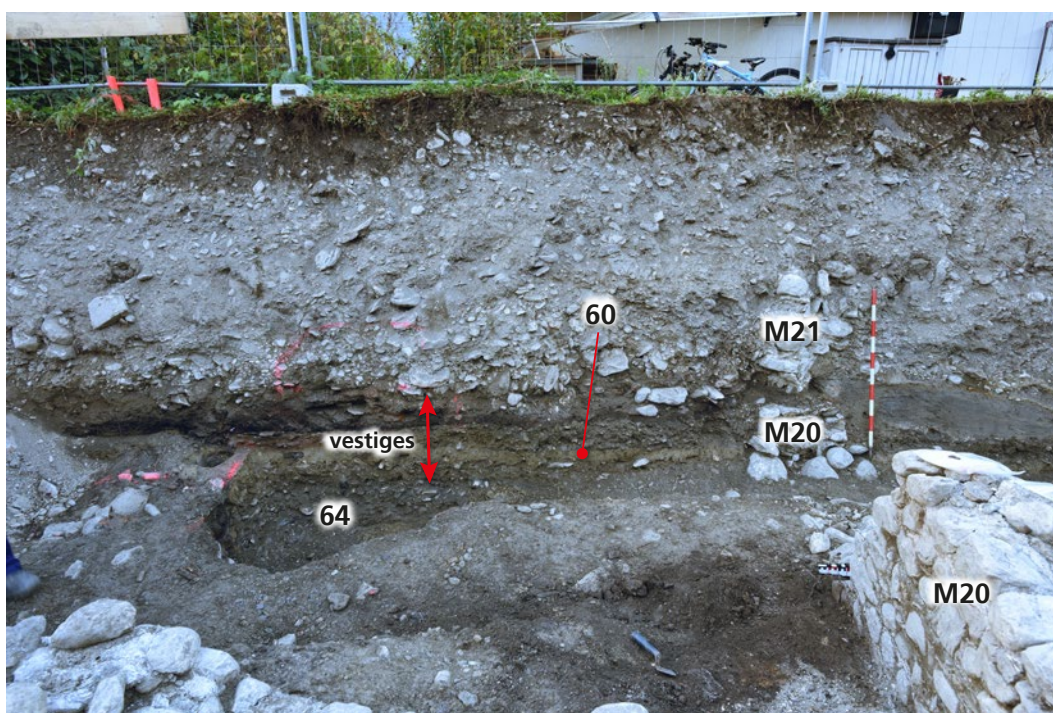


Fig. 10 – Saillon, maison Hugo. Détail du profil sud du chantier (STG9). Sous les vestiges (UT69, chape d'argile/silts), les alluvions torrentielles (UT64) pourraient recouvrir un site plus ancien. M21 : reconstruction du mur M20. Vue du nord.

3.2 Phase 1

Le bâtiment 1 (bât 1) : un mur et un foyer et des niveaux de marche

Cette phase d'occupation ne se présente pas sous la forme d'un bâtiment à proprement parler (**Relevés 13 et 14**). Mais les restes d'un mur, de plusieurs sols, dont un en mortier, et d'un foyer au sol attestent l'existence de deux locaux fermés ou couverts de dimensions inconnues.

3.2.1 Un mur ? (M85)

Une maçonnerie de pierres et de mortier à la chaux (M85), qui paraît rectiligne, se trouve sous le mur postérieur (M14) et semble lui servir de fondation. Cette maçonnerie n'a pas pu être complètement étudiée. Elle se présente comme une chape de mortier coulée sur un lit de petites pierres elles-mêmes posées sur un radier de grandes pierres disposées de biais (**Fig. 11**). Le tout coïncide avec l'emplacement du mur postérieur (M14), quoique la limite sud de la structure M85 déborde le mur M14 d'une trentaine de centimètres (**Fig. 12**). La disposition des



pierres et du mortier indique qu'ils ont été agencés en tranchée étroite, d'où l'interprétation comme mur. La maçonnerie a été identifiée sur une longueur de 3,50 m. Sa hauteur d'origine est inconnue. Elle semble se prolonger à l'est hors des limites de l'excavation. Sa relation avec le mur M20 n'a pas été physiquement observée ; la chronologie relative suggère que le M20 l'a remplacée sur une partie de son tracé, tandis que la partie orientale restait en fonction.

3.2.2 Le local L1-2

La chape de mortier qui couvre les pierres de radier (M85) a une épaisseur de 0,05 m env. et sa surface (UT80) est horizontale mais non lissée. Elle se situe à la même altitude qu'un niveau de sol (UT84) retrouvé au nord du mur (L. 1-2) (**Fig. 13**). Constitué d'une chape de mortier de 0,01 – 0,02 m coulée sur une couche de silts argileux (UT92), elle-même étendue sur les alluvions nivelées, ce sol est adapté à un environnement

Fig. 11 – Saillon, maison Hugo. Sous le mur M14, la fondation appartient à un mur antérieur M85. Vue du nord.

Fig. 12 – Saillon, maison Hugo. Sous le mur M14, un « ressaut » déborde du parement ; il s'agit de la surface arasée du mur antérieur M85. Le mur M14 s'appuie contre l'angle extérieur du mur M20. Vue du sud-est.



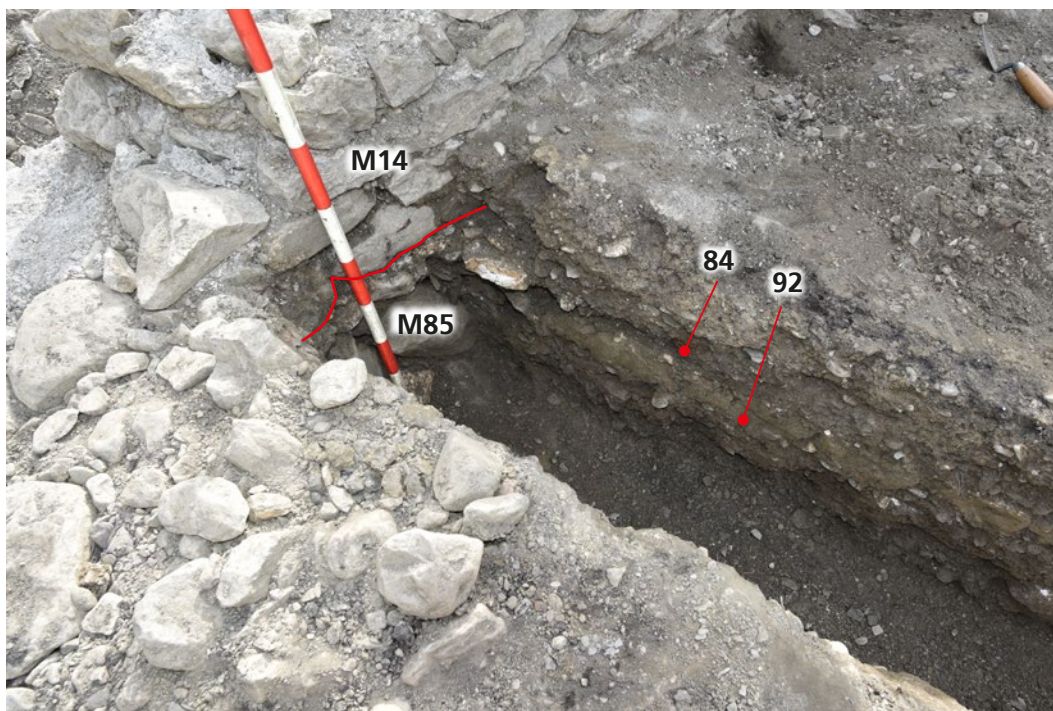


Fig. 13 – Saillon, maison Hugo. La surface de la Afondation M85 correspond à un niveau de sol en mortier (UT84) coulé sur une chape d'argile/silts (UT92). Vue du nord-est.

couvert ou semi-couvert¹¹. Ayant été observé en coupe seulement (**Relevé 2**) sur une longueur de 3 m depuis le mur M85, son extrémité nord est inconnue : le terrain naturel (UT26) s'élève jusqu'à se trouver plus haut que le sol, de sorte que l'absence de celui-ci est difficile à expliquer.

3.2.3 Le local L1-1

Au sud de la structure (M85), les alluvions torrentielles (UT63), peut-être aplanies au préalable, sont couvertes d'une couche de silts argileux (UT62) de 0,05 à 0,15 m d'épaisseur, sans qu'aucune chape de mortier ne soit visible à sa surface (**Fig. 10**). Située à la même altitude que la planie (UT80) de la structure maçonnée (M85), ce sol doit pouvoir lui être associé. Un local L1-1 se trouvait donc au sud du mur également.

Dans un deuxième temps, un remblai composé de deux couches (UT28=33 présente du côté nord seulement, et UT29) rehausse le niveau de marche, puis un foyer au sol (UT30) est installé moyennant le creusement d'une légère cuvette, avec une potence dont il subsiste le trou du bras vertical (UT31) dans le bord est (**Fig. 14**). La moitié sud du foyer est prise dans le profil sud du chantier et les limites visibles sont artificielles car arasées. Il a été observé en plan sur une longueur de 1 m environ. Il est conservé sur une profondeur de 0,10 m, comblée de charbon de bois et de cendres, et son encaissant est rubéfié brun rougeâtre. Un niveau de marche (UT34) érodé lui est associé, constitué d'une fine couche de silts gris-vert, indurés sur la surface du remblai de rehaussement UT29, et comportant des nodules de charbon de bois.

¹¹ Le binôme chape argileuse / chape de mortier est un classique dans le cas des aménagements semi-extérieurs. A St-Maurice, dans le complexe monastique existant du 6^e au 10^e siècle, le couloir longeant le côté sud de l'*aula*, comprend plusieurs de ces aménagements superposés au gré des phases de rénovation sur une épaisseur avoisinant 0,60 m, accumulée durant trois à quatre cents ans d'utilisation. Une analyse micromorphologique (M. Guélat) a révélé que ce couloir était couvert ou semi-couvert, exposé au gel/ dégel saisonnier. Une autre occurrence de chape en mortier coulé sur niveau de terre est observable dans la tranchée de la rue Ch.-L. De Bons (sol176) ; elle pourrait remonter au 5^e s. suivant la datation au radiocarbone.

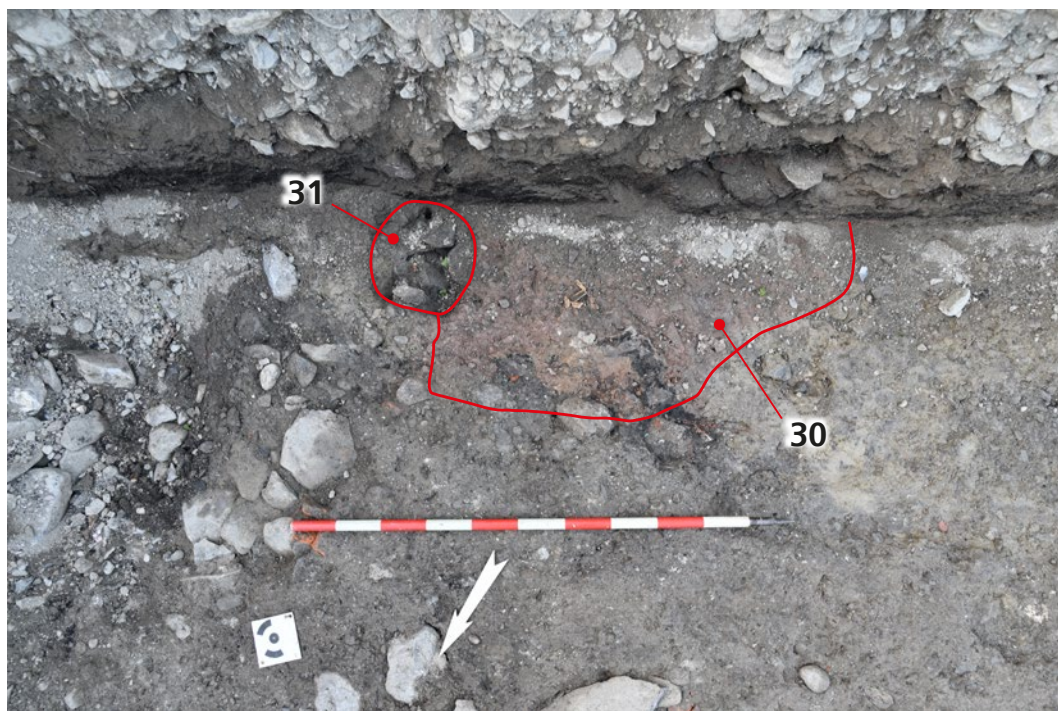


Fig. 14 – Saillon, maison Hugo. Le foyer aménagé à même le sol (UT30) a rubéfié le sédiment encaissant. Il est en partie pris sous le bord de la fouille. Un trou pour une potence (UT31) est visible sur le bord est. Vue du nord.



Fig. 15 – Saillon, maison Hugo. Monnaie retrouvée dans le remblai de rehaussement du local L1-1 de la phase 1. Non restaurée. 1^{er} siècle (Vespasien ou Titus ?).

3.2.4 La datation

Les extensions est, sud et ouest du local L1-1, est, nord et ouest du local L1-2 et les extrémités est et ouest du mur M85 ne sont pas connues. Etant donné les transformations que l'état suivant a nécessité, il est vraisemblable que le bâtiment 1 (bât 1) était radicalement différent du bâtiment 2 (bât 2), d'où leur séparation en deux phases de construction distinctes. Toutefois, comme la zone située à l'est du présent chantier n'a jamais été investiguée, l'hypothèse qu'un corps de bâtiment oriental ait été construit antérieurement dans cette zone, puis aurait été agrandi par le bâtiment 2 ne doit pas être éliminée au profit de la seule hypothèse avancée dans ces lignes de deux bâtiments différents se succédant l'un à l'autre.

Le mortier du mur M85, se caractérisant par la présence (< 0,02 m) de terre cuite,

est le seul de ce type sur ce chantier. Aucune des autres maçonneries mises au jour ne peut lui être adjointe. Cette particularité plaide en faveur d'une phase 1 différente de la phase 2. Le charbon de bois prélevé dans le foyer a été soumis à une analyse au radiocarbone et a livré une date entre la fin du 1^{er} siècle et la moitié du 3^e siècle¹². Une monnaie a été recueillie dans le remblai de rehaussement (UT28) du local sud L1-1. Bien qu'elle n'ait pas encore été restaurée,

¹² Poz-174022 : 1880 ± 30 BP ; 81 – 236 AD (95,4% probability). OxCal v4.4.2 Bronk Ramsey (2020); r:5. Atmospheric data from Reimer et al (2020).

ni identifiée avec précision, elle date sans conteste du 1^{er} siècle (Vespasien ou Titus) (**Fig. 15**). Cette pièce ajoute en précision à la datation au radiocarbone. Cette phase 1 pourrait donc être du Haut-Empire.

3.3 Phase 2a

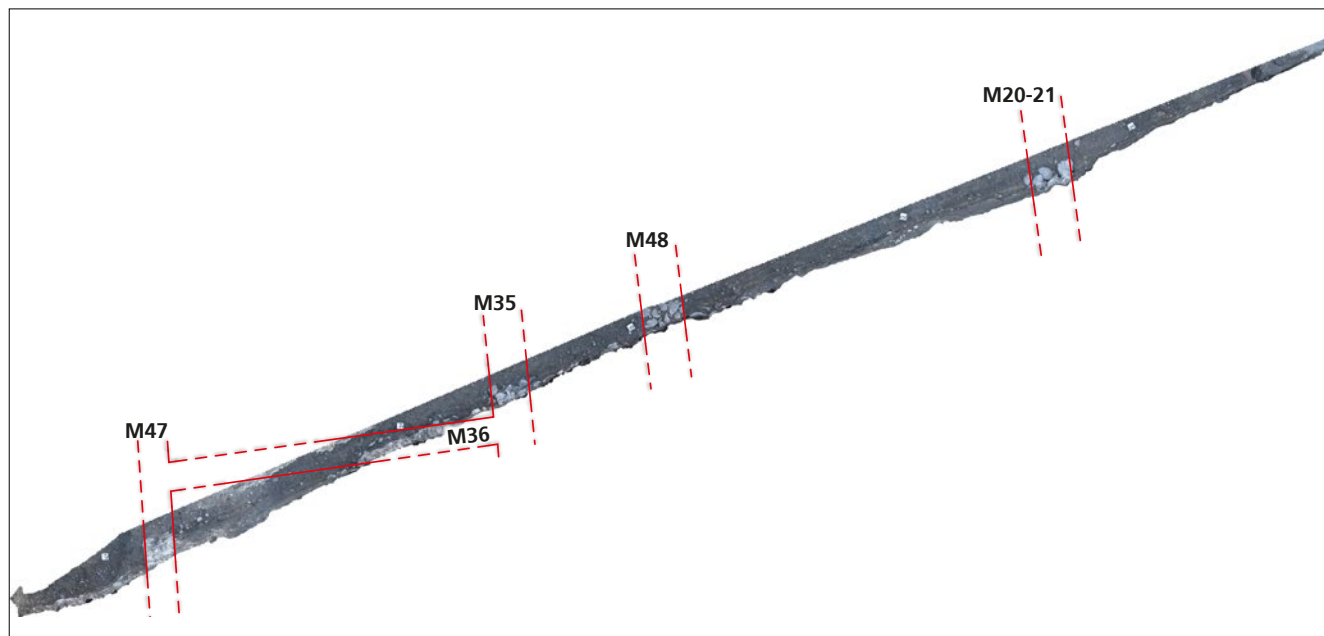


Fig. 16A – Saillon, maison Hugo. Vue aérienne du chantier. Les murs (M20) du bâtiment 2 sont bien visibles, ainsi que la structure UT25 dans l'angle oriental. Orthomosaïque du planum PLN7, orientée vers le nord.

Le bâtiment 2 (bât 2), état 1: partie d'un corps de bâtiment comprenant au moins quatre locaux

Le bâtiment 1 semble avoir été incendié : un épandage de matériel charbonneux (UT32) recouvre les structures de la phase 1 dans le local L1-1. Il est possible qu'une période d'abandon lui succède, impliquant peut-être l'arasement du secteur, puisque le niveau d'incendie est recouvert d'alluvions torrentielles et non pas du sol de la phase 2a, disparu.

Le bâtiment 2 est construit un peu à l'ouest du bâtiment 1. Les quelques tronçons de murs qui ont pu être repérés dans la tranchée d'égout et dans la frange sud de l'excavation de la maison déterminent au moins quatre locaux contemporains (L2-2, L2-3, L2-4, L2-5) (**Relevés 13, 14**). (**Fig. 16A, 16B**). Les murs (M20 est et M20 nord, M35, M36, M47) sont faits du même mortier et présentent le même type de construction ; les chaînages de quatre d'entre eux (M20 est et M20 nord, M35, M36) sont

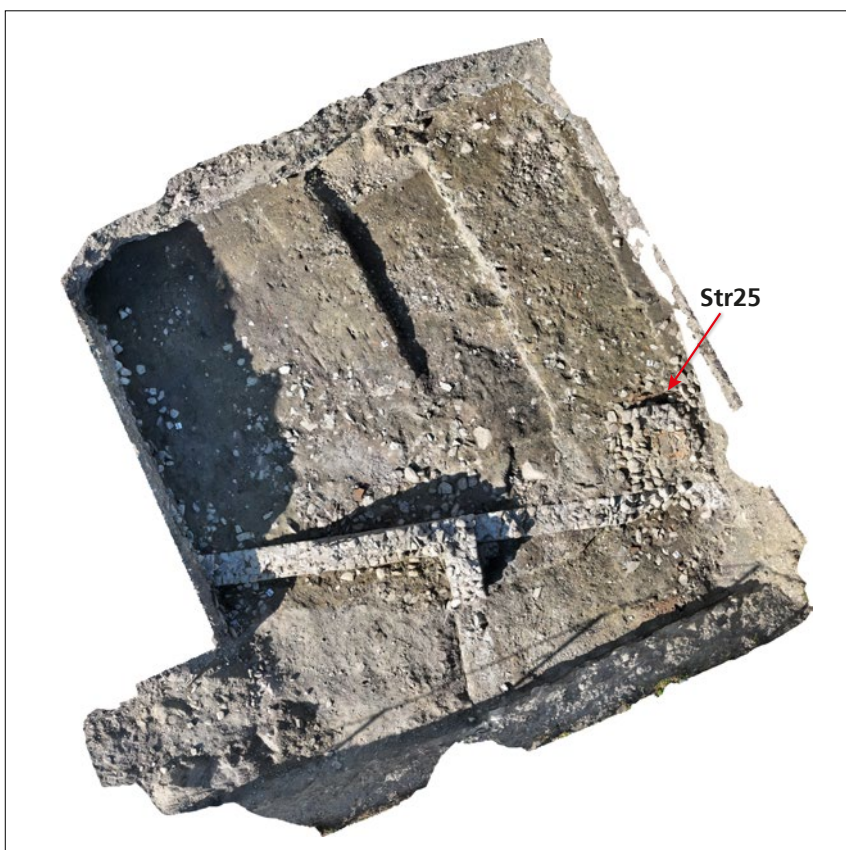


Fig. 16B – Saillon, maison Hugo. Vue aérienne de la tranchée d'égout. Les murs du bâtiment 2 sont repérables dans les bords et dans le fond de la tranchée. Orthomosaïque en plan tiré du profil STG9.

attestés, les autres se situent hors de l'emprise de la tranchée d'égout et sont supposés sur la base de leurs caractéristiques similaires. Des niveaux de sols conservés leur sont associés, d'autres, disparus, sont restitués. Au moins trois états d'aménagements sont distincts.

3.3.1 Le local L2-2

Le mur M20 consiste en deux tronçons de murs chaînés perpendiculairement l'un à l'autre et formant l'angle nord-est d'un local probablement fermé. Le mur nord est probablement chaîné à son extrémité ouest avec le mur M35 repéré dans la tranchée d'égout (voir chap. 3.6). La limite sud du local n'est pas connue. Celui-ci avait une longueur de 8,20 m et a été observé sur une largeur de plus de 4 m.

Il est possible que ce local ait été divisé par une paroi en matériaux légers (terre et bois) (**Relevés 9 et 14**). En effet, à une distance de 3,50 m de la paroi ouest, un petit amoncellement vertical d'argile (UT94) est visible au bas du profil de la tranchée d'égout (**Fig. 17**). D'une épaisseur de 0,10 m et d'une hauteur de 0,10 m au-dessus du sol contemporain (UT72), son sommet est coloré par de la rubéfaction. Contre sa face est, un espace (UT95) d'une largeur de 0,13 m est dépourvu d'argile et semble avoir été surcreusé dans l'argile du sol (UT49) de la phase 1¹³.

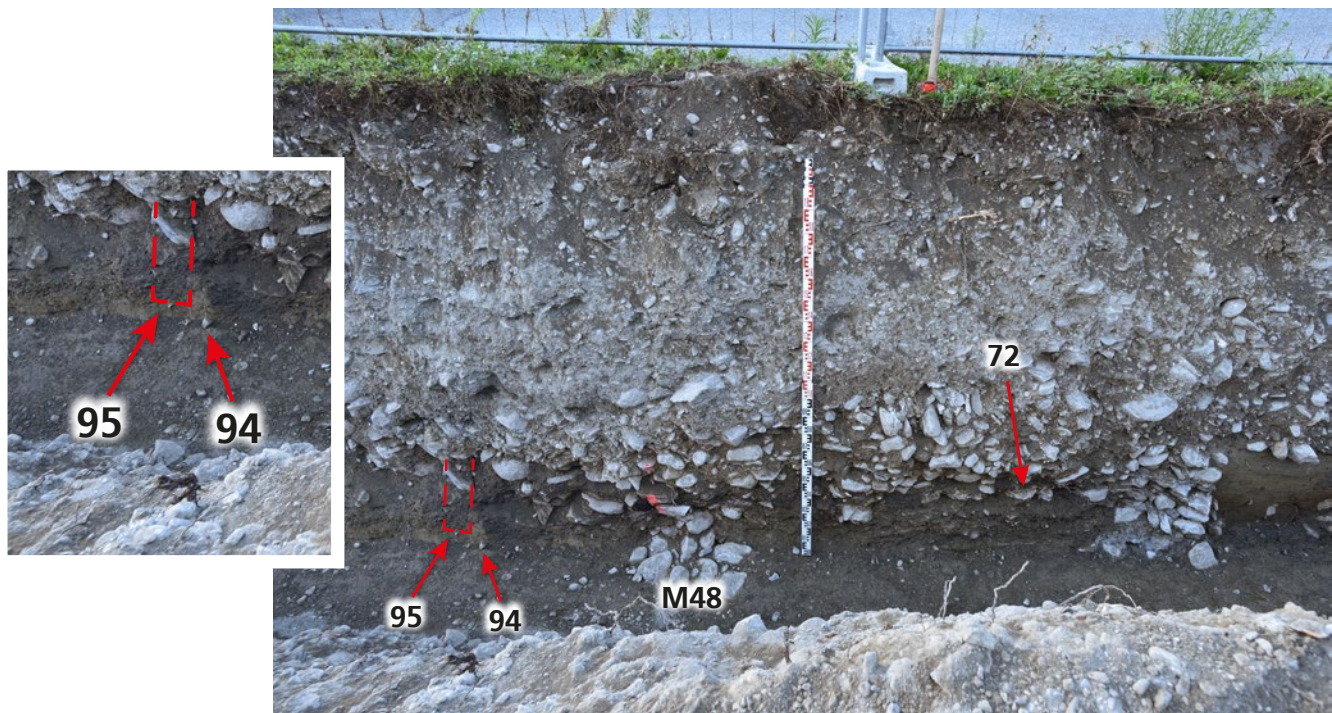


Fig. 17 – Saillon, maison Hugo. UT94 : moellon d'argile au sommet rubéfié (incendie ?), peut-être appliqué contre une paroi ou un poteau de bois dont il subsiste le négatif (UT95). Le mur M48 remplace probablement cette paroi légère. Il a été arasé avant l'abandon du bâtiment. Une fine chape de mortier (UT72) est à peine visible dans le profil. Vue du nord.

Ces deux structures, l'une découpée dans de l'argile antérieure, l'autre façonnée dans de l'argile, ont des formes similaires et sont étroitement au contact l'une de l'autre. Leur proximité plaide en faveur d'une interprétation conjointe. La première (UT95) pourrait s'agir du négatif d'un poteau ou de poutres horizontales constituant une paroi de colombage ou de bois. La seconde (UT94) pourrait être un enduit d'argile appliqué contre la face ouest de cette paroi en colombages ou en poutres. L'interprétation de ces structures comme paroi de refend se justifie

¹³ Du côté est de la structure UT95, le sol de la phase 2 a disparu. Il était obligatoirement situé au-dessus de la surface du sol UT49 de la phase 1.

par la nécessité d'expliquer la différence de 0,10 m (au moins) entre les niveaux de sol de part et d'autre de ces vestiges (**Relevé 9**).

A l'ouest de la présumée cloison légère subsiste en effet un reste de sol. Il consiste en une fine chape de mortier (UT72), de 0,01 – 0,02 m d'épaisseur, visible sur une longueur de 1,20 m près de la paroi ouest (M35) du local (**Fig. 17, Relevé 9**). La chape est coulée sur la surface d'un remblai de graviers (UT73-74) qui rehausse le niveau d'environ 0,15 m au-dessus du sol antérieur (UT75). La chape de mortier se situe à la même hauteur que le faible ressaut distinct dans le mur M35¹⁴. Elle se situe également 0,10 m plus bas que le sol qui est présumé à l'est de la cloison légère, au-dessus du remblai UT50 de la phase 1.

3.3.2 Les locaux L2-3, L2-4, L2-5

Ces trois locaux ne sont caractérisés que par les murs qui les délimitent. Aucun équipement pouvant leur être attribué n'a été repéré. Les locaux ont été vus dans les deux profils de la tranchée d'égout (**Fig. 18, Relevé 13**). Après la fin du creusement de la tranchée, ces maçonneries n'étaient pas visibles en plan : le fond des murs coïncide avec le fond de l'excavation qui les a fait entièrement disparaître. Ils sont tous maçonnés au moyen du même mortier. C'est pourquoi ces murs et le mur M20 nord ont été prolongés jusqu'à leur jonction hors de l'emprise de la tranchée. Il en résulte un complexe comprenant un local de forme quasiment carrée (L2-3), de 5,20 x 5,00 m de côté (environ), juxtaposé à un local attenant au sud (L2-4), de longueur (est-ouest) identique, mais de largeur indéterminée. Tous deux jouxtent un local ou un espace ouvert à l'ouest (L2-5). La limite nord fermée de ces trois locaux est une hypothèse. Il existait peut-être des pièces attenantes aux précédentes dans ce secteur. Aucun niveau de sol n'a pu être identifié dans ces trois locaux, quel que soit l'état du bâtiment 2 ; seuls subsistent des restes de revêtement d'argile (UT77, UT40, UT46) attribuables au bâtiment 1, qui ont peut-être été réutilisés lors de la phase 2. Si tel n'est pas le cas, ils fixent l'altitude minimale des sols du bâtiment 2. Ceux-ci, peut-être constitués de bons matériaux (dalles, pierres, pavés de terre cuite, ...) peuvent avoir été récupérés, à moins que, constitués de terre battue, ils n'aient été érodés par l'activité torrentielle ayant repris de la vigueur avant le dépôt de la démolition (UT71, cf phase 3).



Fig. 18 – Saillon, maison Hugo. Les murs M35, M36, M47 délimitent les locaux L. 2.3, 2.4, 2.5. Vue du nord.

¹⁴ A vrai dire, ce ressaut tient plus de la limite entre la partie de mur montée contre terre et celle montée à vue.

3.3.3. Au nord-est du bâtiment 2 : les locaux L2-1 et L2-6

Le local L2-2 délimité par l'angle M20 et la paroi M35 forme l'angle nord-est du bâtiment 2. Le mur M85 du bâtiment 1 était peut-être encore utilisé, mais il n'est pas possible de déterminer à quelle hauteur il subsistait. Ce qu'il en reste ne permet pas de déterminer si l'espace L2-1, sur son côté sud, était fermé ou ouvert. Là, le sol de la phase 2a, disparu, est difficile à restituer en raison de l'érosion et du dépôt d'alluvions torrentielles (**Relevé 9**). Il se situait au-dessus du remblai (UT32) résultant de l'épandage des débris d'un incendie et sous le niveau de sol (UT66) de la réoccupation de ruines (phase 3), soit 0,20 – 0,30 m au-dessus du sol de la phase 1. Le parement oriental du mur M20-est comporte une planie d'assise très remarquable mais ne correspondant pas à ce présumé niveau de sol, car elle serait située 0,40 m au-dessus de celui-ci. Au nord du mur M85 (L2-6), la situation est similaire. Il ne s'y trouve pas de sol de la phase 2a (**Relevé 2**). Il est possible que celui de la phase 1 ait été réutilisé en phase 2a. Mais comme il ne s'y trouve pas non plus de niveau de construction du bâtiment 2, il faut conclure à un nettoyage en règle du secteur après construction, ou à une séparation ayant isolé la zone orientale lors de la construction du bâtiment 2. En revanche, dans le secteur situé au nord du mur M20-nord, un niveau de sol (UT87) de la phase 2a a été observé, sous la forme d'un fin niveau horizontal (0,01 – 0,02 m d'épaisseur) de graviers, charbon de bois et chaux, écrasé sur un remblai de nivellement composé de limon (UT89, UT19) et d'un peu de sédiment naturel (UT90). Il est situé 0,30 m au-dessus du ressaut du mur M20 (**Fig. 19, Relevé 5**). La présence du terrain naturel (UT90) dispense de rechercher un niveau de marche plus bas.

Le sol de la phase 1 (UT84, **Relevé 2**) et celui de la phase 2a (UT87, **Relevé 5**), ont été repérés en coupe seulement ; leur intersection n'a pas été mise au jour car le secteur n'a pas été fouillé en plan. Ils sont situés à la même altitude, et ils ont vraisemblablement coexisté lors de la phase 2a. Ils ne sont pas constitués des mêmes matériaux. Mais leur composition indique qu'ils ont plus probablement été utilisés dans un environnement couvert. La configuration morphologique du terrain et la forme des vestiges semble exclure que cet espace soit complètement fermé (voir chap. 3.6). Ce dernier a pu être protégé par un toit sur piliers. La présence d'un appentis aurait pu être attestée par une ligne de trous de poteaux. Mais l'absence de fouille n'a pas permis de la localiser.



Fig. 19 – Saillon, maison Hugo. Un niveau de sol très fugace (UT87) associé au bâtiment 2 est à peine visible dans la coupe (STG5). La couche de démolition UT16 est épaisse au pied du mur M20 et montre une épaisseur moindre à distance du mur. Vue de l'est.

Dans l'hypothèse d'une cour à usage domestique ou de loisir, l'espace devrait être ceint par une clôture, mais aucun reste d'une telle structure n'a été mis au jour. Soit elle n'existait pas, soit elle est située hors de l'emprise de ce chantier.

3.4 Phase 2b

Le bâtiment 2 (bât 2), état 2 : les premières transformations

3.4.1 Le nouveau mur oriental M14

Dans l'espace au nord-est du bâtiment 2, le mur M85 a été abattu jusqu'à son ressaut de fondation et reconstruit. La nouvelle maçonnerie (M14) s'élève sur la planie de mortier M80 qui couvre les anciennes fondations (M85) (**Fig. 12**). La planie ne comporte pas de négatifs d'arrachement de pierres, mais le mortier grossier et friable du mur M85 n'est pas propice à la conservation de négatifs d'arrachement¹⁵. Le nouveau mur est appuyé contre l'angle du mur M20, dans le prolongement du tronçon nord de celui-ci. Sa crête, arasée au même niveau que les autres murs du site, atteste qu'il n'a pas été démoli avant l'abandon de l'établissement. Cette reconstruction indique que la partie est du bâtiment a été rénovée, ou qu'une aile orientale a été ajoutée.

3.4.2 Les sols

Au sud de ce nouveau mur, dans le local L2-1, un reste de sol en mortier (UT27) a été repéré dans l'angle que forment les mur M14 et M20, environ 0,20 m sous la planie d'assise du mur M20-est (**Relevé 2**). Il consiste en un reste de chape de mortier grossier d'une épaisseur comprise entre 0,05 et 0,10 m, coulée sur du sédiment (UT28). L'absence d'un soubassement solide pour ce sol a provoqué son tassement puis sa disparition. Seul subsiste ce lambeau de 0,20 – 0,30 m² de surface, très incliné contre les murs M14 et M20-est (**Fig. 20**).

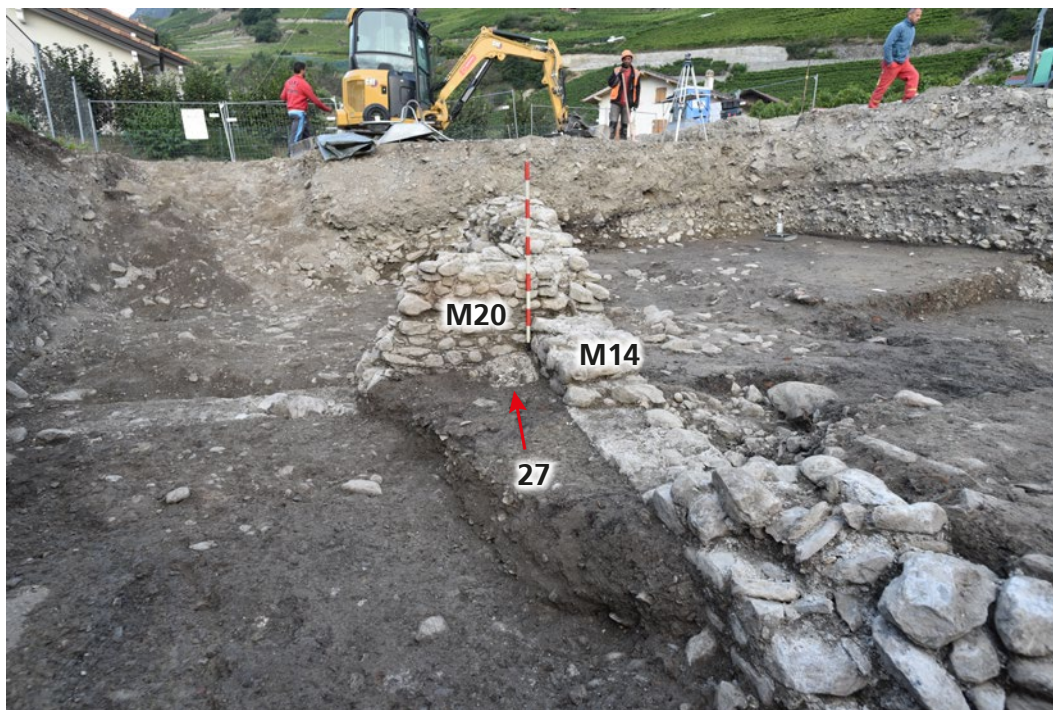


Fig. 20 – Saillon, maison Hugo. Un reste de sol (UT27) subsiste dans l'angle des murs M20 et M14. Vue de l'est.

¹⁵ Cette absence de négatifs de pierres pourrait indiquer que l'élévation de ce mur pourrait être constituée de matériaux légers.

Dans le profil sud (**Relevé 9**) de la tranchée d'égout, à 2,50 m de ce reste de sol en mortier UT27, aucun niveau de sol ne s'y trouve pour la même raison qu'il ne s'en trouve pas non plus à la phase 1 : ils ont été érodés par des phénomènes naturels. La projection horizontale du sol UT27 dans cette coupe aboutit dans les sédiments alluvionnaires (UT12) de comblement du local. La présence d'un sol en mortier dans le local L2-1 atteste que celui-ci était une salle fermée.

Au nord du mur M14 (L2-6), un niveau de marche a été localisé, sous la forme de silts brun foncé contaminés de charbon de bois et de nodules de terre cuite (UT93). Ce sol n'est pas aménagé, mais s'est formé sous les piétinements et les diverses utilisations de la zone (**Relevé 2**). Cette configuration semblerait corroborer que ce secteur était ouvert ou semi-couvert par un toit en appentis.

3.4.3 Une structure indéterminée

Dans la cour nord (L2-6), une structure (UT25) a été construite contre la face nord du nouveau mur de clôture (M14). De forme carrée de 1,40 m de côté, la structure est composée de trois murs formant le pourtour, le quatrième côté étant constitué du mur M14 (**Fig. 15, 21**). Les murets ont une épaisseur irrégulière comprise entre 0,35 et 0,46 m, et une hauteur conservée de 0,60 m au-dessus du niveau de marche (UT93). Les parements extérieurs sont relativement rectilignes et semblent avoir été montés à vue. Leurs parements intérieurs semblent avoir été construits contre terre. Leur surface a l'aspect d'une maçonnerie arrachée, leur hauteur d'origine est inconnue. Entre les murets, à la hauteur de leur arrachement, se trouvent une plate-forme irrégulière de 0,50 – 0,80 m x 1 m revêtue de dalles et fragments de dalles de terre cuite très fragmentées mais restées en connexion. L'état de conservation interdit de déterminer si la surface de la terre cuite a subi le feu. Les dalles et les fragments de dalles sont posés sur un remblai de terre qui comble l'espace compris entre les murets.

L'interprétation de cette structure est difficile, celle-ci n'ayant pas été fouillée. Dans la démolition (UT24) qui l'entoure et provient probablement de son démantèlement, beaucoup d'ossements présentant des marques de découpes ont été retrouvés. Ces os n'ont pas de traces de combustion.



Fig. 21 – Saillon, maison Hugo. La structure carrée UT25 pourrait être une « table à feu » (= un *barbecue* ?), une table à découper (un *étal* ?), ou tout autre installation pour un artisanat exercé en extérieur. Vue de l'ouest.

Une structure absolument similaire (St.222) a été retrouvée à Vidy en 2013¹⁶. Elle a été interprétée comme un foyer (« une table à feu ») (**Fig. 22**). La présence des ossements culinaires dans la démolition directement associée suggère également la possibilité d'une utilisation comme table à découper, une sorte d'égal.



Fig. 22 – Saillon, maison Hugo. A Lousonna-Vidy, une structure absolument similaire a été découverte en 2013. L'équipe de fouille propose de l'interpréter comme table à feu. © Archeodunum SA.

3.4.4 La subdivision du local L2-2 : les locaux L2-7 et L2-8

Une paroi maçonnée (M48) semble remplacer la cloison légère (UT94-95) dans le local L2-2 (**Relevé 14**). D'une épaisseur de 0,60 m, elle est construite à 0,80 m à l'ouest de la paroi légère, celle-ci ayant vraisemblablement été démontée à cette occasion (**Fig. 17**). Elle délimite les locaux L2-7 et L2-8 de, respectivement, 4,60 m et 3,30 m de largeur (est-ouest). Son épaisseur importante est certainement due au fait que la partie conservée de ce mur appartient à la fondation. Le fond du mur n'a pas été observé, mais des pierres visibles au fond de la tranchée d'égout indiquent qu'il existait plus bas, au contraire des maçonneries de la phase 2a, dont le fond a disparu dans la tranchée. Le mur (M48) est conservé en coupe sur une hauteur de 0,10 m car il a été arasé volontairement avant la fin de l'occupation du bâtiment. Les niveaux de sols associés ont disparu. Ils se trouvaient au moins au même niveau que les sols conservés de la phase 2a antérieure.

3.5 Phase 2c

Le bâtiment 2 (bât 2), état 3 : la reconstruction du mur M20

3.5.1 Le mur M21

Cette phase d'aménagement se caractérise par la reconstruction du mur M20-est. A 2,10 m de son extrémité nord, il est arraché et repris (M21) par une autre maçonnerie fondée sur le sommet arraché du mur M20-est conservé quant à lui sur une hauteur de plus de 0,40 m (**Relevé 9, Fig. 10, Fig. 23**). La reprise a été observée sur une longueur de 1 m env. et une

¹⁶ Sous la dir. de Sébastien Freudiger, « Lausanne-Vidy – VYA13, Tranchée CAD », juillet 2015.

hauteur de 1 m. Son extrémité sud se situe hors des limites du chantier. Les constructeurs de ce mur semblent avoir tenté d'adopter la technique de construction du mur M20-est : ils ont aménagé un ressaut de fondation à la même altitude que la planie d'assise de ce dernier. Ce ressaut indique théoriquement le niveau du sol correspondant : en-dessous, la maçonnerie est celle d'une fondation installée en tranchée étroite, faite de grandes pierres agencées de biais, et au-dessus, le parement est formé de pierres posées à plat selon des assises visibles montées à vue. Toutefois, aucun sol n'existe à cette altitude. Dans le profil sud du secteur (**Relevé 9**), la projection de cette altitude aboutit également dans les alluvions de comblement du local.



Fig. 23 – Saillon, maison Hugo. Le mur M21 répare le mur M20. Son ressaut de fondation correspond à la planie d'assise du premier. Vue de l'est.

3.6 Phase 2. L'interprétation et la datation du bâtiment 2

Les locaux de cette phase semblent localisés au sud d'une façade est – ouest (M20-nord) donnant sur un jardin incliné selon la pente naturelle de l'endroit. Cette pente, sur laquelle un édifice en paliers successifs ne semble pas avoir été construit, et les murs aux caractéristiques similaires sont les arguments qui permettent de dessiner le plan de locaux juxtaposés contre la face sud d'un mur de façade nord du bâtiment, et probablement chaînés avec elle. Au nord de cette façade se trouve vraisemblablement une cour établie dans la pente, de contour et de surface inconnus, avec au moins un côté couvert par un appentis, ou un portique. L'exiguïté de la fouille ne permet pas de déterminer si cette cour est ceinte par une clôture ou par d'autres bâtiments, à moins qu'elle ne soit largement ouverte sur une partie de la propriété.

Les sols et niveaux d'occupation de cette phase 2 n'ont pas livré de matériel datant. En revanche, les couches de démolition qui les recouvrent (UT16, UT18, UT23, UT24) ont fourni un assez important corpus de tessons. L'étude de celui-ci a révélé que le bâtiment 2 ne pouvait pas avoir été construit avant la moitié du 2^e s. (TPQ 180) et avait été occupé jusqu'au 3^e siècle. Le fait que cette fourchette de temps couvre les trois états du bâtiment 2, indique que les modifications dont il a été l'objet ont été réalisées dans un temps relativement court au début du 3^e siècle (TPQ 230).

3.7 La fouille de 2021

Les tronçons de mur retrouvés en 2021 une centaine de mètres en aval proviennent quasiment tous d'une même étape de construction, qui n'existe pas dans le chantier de 2023 (**Fig. 9, Relevé 1**). Aucun des murs documentés en 2023 ne comprend le mortier de ces tronçons de mur, hormis trois éléments faisant exception. Le tronçon M50 est constitué du même mortier que le mur M14 du secteur 2023 ; les tronçons M49 et M54 ont le même mortier que celui du mur M21. C'est pourquoi il a été jugé opportun d'exposer les découvertes de 2021 dans la chronologie du bâtiment 2 documenté en 2023.

Les murs M21 et M14 se trouvent dans le secteur oriental du chantier de 2023. Ces constats indiqueraient qu'un chenal dû à une crue du torrent Salentze a suivi un tracé rapproché du site fouillé en 2023, ravageant une partie du mur M14, une partie du mur M21 et un corps de bâtiment inconnu, situé hors de l'emprise de 2023.

La tombe de bébé (UT44)

Insérée entre les blocs de maçonnerie, une tombe d'enfant (UT44) a été découverte (**Relevé 1, Relevé 3**). Retrouvée juste en-dehors de l'emprise de la coupe nord, la tombe n'a pas de niveau d'insertion connu. Elle a une orientation ouest-est, comme il sied à une tombe chrétienne, mais il peut s'agir d'un hasard. Son bord sud a été emporté lors du dégagement des tronçons de murs (**Fig. 24**). Les ossements sont mal conservés. Il subsiste le crâne (très abîmé), quelques ossements du thorax mis à plat et restés en connexion, et les os longs du membre inférieur gauche. Ils indiquent que l'enfant défunt appartient à la classe d'âge de 1 à 4 ans. Des pierres sont posées de chant au chevet et au pied. Etant donné la position des ossements, la présence de pierres de calage et les restes de bois découverts sous les os, il est possible que l'individu ait été inhumé dans un coffrage de bois (aucun clou retrouvé) (**Fig. 25**).

Une analyse au radiocarbone a livré une datation entre la fin du 8^e et la fin du 10^e siècle¹⁷. Le choix de l'emplacement de cette inhumation dépend peut-être de la proximité de la chapelle de St-Laurent dont les origines remonteraient aux 5^e – 6^e siècles selon F.-O. et P. Dubuis¹⁸.

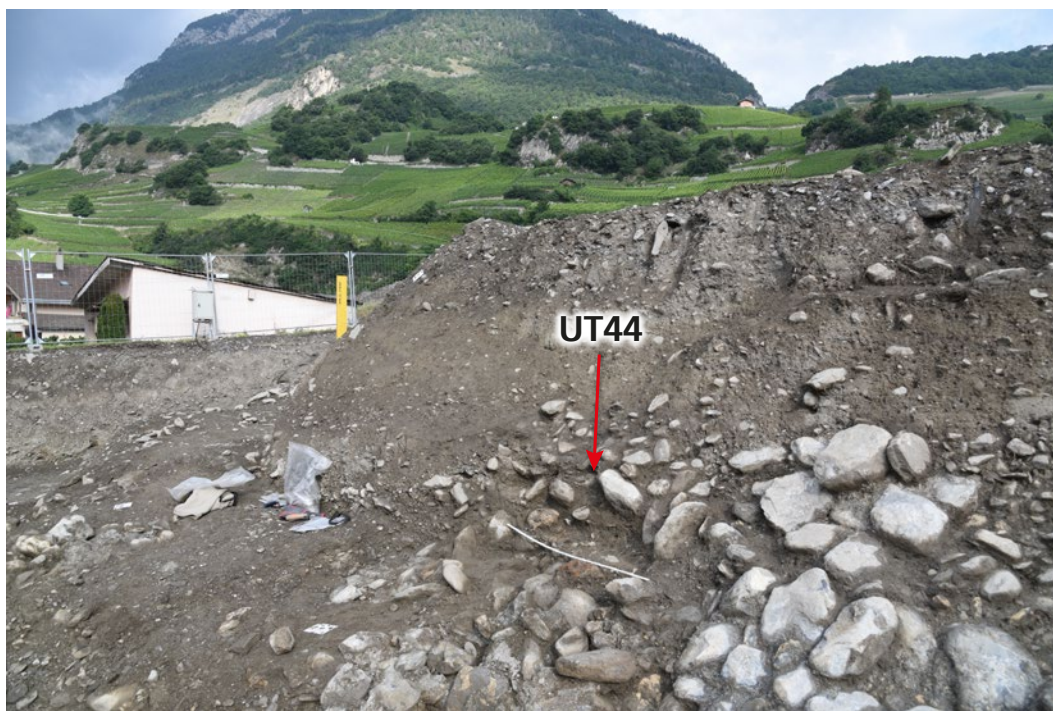


Fig. 24 – Saillon, maison Thurre. Localisation de la tombe d'enfant UT44. Vue du sud-est.

¹⁷ Poz-142562 : 1125 ± 30 BP ; 774 – 995 AD (95,4% probability). OxCal v4.4.2 Bronk Ramsey (2020); r:5. Atmospheric data from Reimer et al (2020).

¹⁸ F.-O. Dubuis, P. Dubuis, 1978.



Fig. 25 – Saillon, maison Thurre. Tombe d'enfant UT44. Vue du sud.

L'enfant défunt n'a pas été enterré dans le cimetière la chapelle mais dans une sépulture isolée : aucune autre tombe n'a été découverte aux alentours. Il est suffisamment proche du sanctuaire (30 m), pour que cet emplacement ait été choisi en raison de cette proximité¹⁹.

La tombe fournit un *terminus ante quem* entre les 8^e et 10^e siècles au dépôt des blocs de maçonnerie, et donc à la crue destructrice. La stratigraphie surmontant la tombe sur environ 1,80 m consiste en alluvions fines, moyennes, grossières, avec des cuvettes témoignant de la formation de petits chenaux, scellées par 0,80 m de terre à vignes et/ou agricoles (**Relevé 3** et **Relevé 4**). Le niveau d'insertion de la tombe s'inscrit entre ces dépôts, mais sa chronologie avec les dépôts torrentiels n'est pas définie.

3.8 Phase 3

Abandon et démolition du bâtiment 2

La crue dévastatrice présentée précédemment signifie l'abandon de cette partie du bâtiment, mais rien n'empêche que des secteurs plus éloignés du torrent soient restés occupés. Il est intéressant de remarquer que la stratigraphie orientale du site de 2023 (**Relevé 9**) ne présente pas de couches de démolition. A la place de celles-ci, des alluvions fines recouvrent directement les vestiges et les interfaces qui résultent de l'érosion des niveaux d'occupation.

3.8.1 Les traces d'un incendie destructeur

Des couches de démolition se trouvent en revanche au nord et à l'ouest. Dans le local ouvert au nord (L2-6), une couche de démolition charbonneuse (UT23) résultant d'un incendie et ayant une épaisseur de 0,35 m est observable à la hauteur du mur M14 (**Relevé 2**). Elle se rapporte à un incendie qui aurait ravagé la partie orientale du bâtiment avant le torrent. Elle n'existe pas au sud du mur, soit qu'elle ait été nettoyée lors d'une campagne de réparation du bâtiment, soit qu'elle ait disparu sous l'érosion du bras de rivière dévastateur, limité au nord par le mur M14. Dans le profil sud du chantier (**Relevé 9**), un dépôt alluvionnaire (UT65)

¹⁹ Dans les cimetières des églises « En Condémines » et « St-Laurent » de St-Maurice, les tombes les plus éloignées du sanctuaire mais faisant partie du cimetière se situent à une trentaine de mètres. Mais la raison de la localisation de cette tombe n'est pas notre propos dans le cadre de ce rapport.

semble attester la seconde hypothèse, car il recouvre une interface d'érosion dans la surface d'un remblai d'égalsation de la phase 2a (UT32).

3.8.2 La démolition des toits et des murs

Les débris d'incendie (UT23) sont recouverts par la démolition (UT16, UT17, UT88) des murs M20 et M14 (**Relevé 2**). Celle-ci repose à l'ouest sur le niveau de marche UT87 et le niveau d'abandon UT86 (**Fig. 19, Relevé 5**). Elle présente une géométrie caractéristique : elle est épaisse (jusqu'à 0,60 m) au pied des deux murs et perd rapidement de l'épaisseur à une distance de 0,60 – 0,80 m du parement, et s'amenuise doucement vers le nord et l'est où la morphologie assez inclinée expose les couches aux phénomènes érosifs. Cette démolition comprend beaucoup de pierres inclinées selon le pendage de la couche et beaucoup de fragments de tuiles. Ces caractéristiques ne laissent aucun doute sur sa nature : elle résulte de la ruine de la toiture.

Dans le local L2-3, un amas de pierres, mortier, et limon (UT96) se trouve au pied du mur M35, sous le comblement alluvionnaire. Il a la même configuration que l'amas de démolition cité précédemment, accumulé au pied du mur. Il témoigne de la ruine de celui-ci.

3.8.3 La démolition épandue d'un second incendie ayant ravagé des ruines

Au nord du bâtiment 2, un dépôt très charbonneux (UT18, UT81) comprenant beaucoup de fragments de tuiles et du mobilier archéologique repose sur le niveau de démolition (UT16, UT88) des toitures. Son épaisseur (0,25 m) s'amointrit en s'éloignant des murs (**Relevé 5**). Il nivelle la surface. Cette géométrie indiquerait que les décombres d'un incendie ont été épanchés, peut-être pour égaliser le terrain. Cet événement destructeur est peut-être contemporain de celui qui a généré des couches de démolition non brûlée épanchée dans les locaux du secteur sud.

Dans la tranchée d'égout, la démolition (UT71, UT39, UT45) dans les locaux L2-9 et L2-5 est faite de limon, de graviers et de fragments de mortier (**Relevé 9**). Elle recouvre les anciens niveaux de marche de la phase 1 (UT75, UT40) et est scellée par des dépôts torrentiels (UT69, UT38, UT44).

Au cours de cette démolition, le mur M48 a été démantelé (**Fig. 17**). Il était peut-être constitué de pierres intéressantes pour la récupération. Au-dessus de ses restes arasés, la couche de démolition (UT71) contient beaucoup de fragments de mortier (**Relevé 9**).

3.8.4 Datation de la phase 3

La datation de la phase 3 est basée sur l'étude de la céramique contenue dans les couches de déblais (UT16, UT18, UT23) issues de la démolition des murs du bâtiment 2. L'étude de la stratigraphie semble conclure à l'antériorité de la démolition (UT23) du mur M14 sur celle du mur M20 (UT16). L'étude de la céramique parvient à la même conclusion. Le mur M14 aurait été abattu entre les 2^e et 3^e siècle (TPQ 220/225), le mur M20-nord et M20-est quelques années plus tard (TPQ 230). Cette succession relativement rapide des événements traduit peut-être l'évolution de la ruine d'est en ouest, attestant les ravages d'une destruction venant de l'est.

3.8.5 Une période de réoccupation de ruines.

Dans le profil de la tranchée d'égout, un foyer UT57 a été repéré (**Fig. 26, Relevé 9**). Il apparaît comme une cuvette de 0,20 m de profondeur et 0,80 m de longueur en coupe. Il contient du charbon de bois, des dalles conservées à plat et recouvertes de cendres gris-rose. Sa forme en plan est inconnue. Il a peut-être été arasé par les phénomènes érosifs postérieurs (UT69). Il se situe en partie au-dessus de la démolition du mur M48 et sur les remblais d'égalsation de la



Fig. 26 – Saillon, maison Thurre. UT57 : foyer attribué à une occupation de ruines daté entre le 7^e et le 9^e siècle.

phase 2. Il se trouve dans le local L2-9 à environ 2 m de la paroi ouest (M35). A une distance de, environ, 1 m à l'est du foyer, un niveau charbonneux (UT52) horizontal de faible épaisseur (0,02 – 0,03 m) est conservé sous les alluvions de comblement et sur les niveaux d'utilisation de la phase 1 (UT50, 49). Situé à la même hauteur que la surface du foyer, le niveau pourrait lui être associé. Il est recouvert par une très fine couche de silts beige-vert (UT51) qui pourraient résulter de l'exposition du niveau charbonneux au martèlement de la pluie et aux ruissellements durant une courte période.

Un autre lambeau de sol (UT66) horizontal caractérisé par du charbon de bois est visible à l'est dans le même profil (**Relevé 9**). Situé env. 0,50 m plus haut que le niveau du foyer UT57, ce sol n'est peut-être pas associé à celui-ci. Mais il peut refléter une autre occupation. Il se situe au-dessus d'une couche d'alluvions (UT65) et est scellé par le gros des dépôts d'alluvions (UT12). Ces vestiges sont tous situés sous le niveau d'arasement des murs. Ceux-ci étaient donc encore visibles dans le paysage sur au moins 1 mètre de hauteur²⁰

Le foyer UT57, postérieur aux niveaux de démolition (dont UT71), et le sol UT52 ont fait l'objet d'une analyse au radiocarbone. Les résultats s'inscrivent dans une même fourchette chronologique entre la fin du 7^e et la fin du 9^e siècle²¹. Ces vestiges sont ceux, très fugaces, de réutilisations de ruines. Ils justifient peut-être le nivellement des couches de démolition du bâtiment. Ils indiquent que celui-ci était à l'état de ruines aux 7^e – 9^e s. Les murs étaient alors encore suffisamment hauts pour fournir un abri ponctuel à des pasteurs ou des voyageurs, mais les toitures n'existaient plus ou avaient été remplacées par du provisoire. Le sol peut avoir été excavé pour être nivelé, d'où la disparition des sols, remblais de sols et démolition de la phase 2.

²⁰ Aujourd'hui, après avoir été arasés lors du défoncement pour le vignoble, après avoir été abattus pour aménager une surface cultivable dépourvue d'obstacles, les murs restent conservés sur plus de 1 mètre au-dessus de ces restes brûlés. Nul doute qu'ils étaient plus hauts lors de ces occupations éphémères.

²¹ UT57 : Poz-174023 : 1230 ± 30 BP ; 682 – 884 AD (95,4% probability). OxCal v4.4.2 Bronk Ramsey (2020); r:5. Atmospheric data from Reimer et al (2020).
UT52 : Poz-173777: 1245 ± 30 BP; 677 – 878 AD (95,4% probability). OxCal v4.4.2 Bronk Ramsey (2020); r:5. Atmospheric data from Reimer et al (2020).

3.9 Le comblement des ruines

Après la phase de réoccupation des ruines, le site est recouvert par les alluvions torrentielles (**Fig. 3, Relevé5**). Celles-ci sont visibles sur une épaisseur de 1 m en moyenne et comblent les locaux. Elles ont vraisemblablement enseveli la totalité du site. Elles consistent en une succession de couches aux granulométries variables, fines, moyennes ou grossières, accumulées à l'horizontale ou dans des dépressions locales. Elles sont différentes d'un local à l'autre et témoignent d'un régime chaotique du torrent, dont les chenaux se déplacent souvent et comblent de façon différenciée les dépressions des locaux. L'évolution du régime du torrent a sans doute engendré le déplacement vers l'ouest du lit principal, de sorte que le site s'est retrouvé dans la zone d'influence des crues. C'est probablement au cours de cette période qu'une partie du bâtiment, à l'est, a été arrachée et les décombres emportés vers l'aval où ils se sont déposés dans un secteur plus calme. Le secteur exploré en 2023 était plus en marge des phénomènes, exposé seulement à des apports de sédiments. Il est donc difficile de déterminer quel impact ont eu les ravages du torrent sur l'occupation ponctuelle des ruines. Si la tombe d'enfant présente sur les tronçons de murs en contrebas du site devait être associée aux épisodes de réoccupation de ruines observés en 2023, force est d'admettre qu'une partie du bâtiment avait déjà été détruite.

3.10 La plantation du vignoble

En 1945, le vignoble a été planté dans la région (**Fig. 3**). Le terrain a été « défoncé » sur environ 1,20 - 1,50 m de profondeur pour remuer et aérer la terre, l'épierrer ou y ajouter des graviers pour en assurer la porosité et le drainage, l'homogénéiser. L'arrachage des racines et des anciennes souches exige que les travaux soient menés à une profondeur assez importante. Dans la stratigraphie du site, la terre à vigne est facilement identifiable (UT4, 7, 8, 12, 13, 38, 41, 42, 43, 44, 65, 66, 53 à 56, 58 à 61, 68, 69, 76). Le fond du défoncement coïncide avec la crête des murs. Du mortier et des pierres sont visibles autour du sommet de ces maçonneries : le défoncement du terrain a démoli la partie supérieure des murs sur une hauteur. Dans le secteur du local L2-2, la profondeur du défoncement atteint 2 m ; l'arrachement d'un arbre et de toutes ses racines pourrait en être la cause. La solution la plus facile pour l'élimination des racines, des souches et des broussailles est leur incinération sur place. Les zones de cendres devaient ensuite être débarrassées et, pour simplifier la tâche, les foyers ont été aménagés au fond des défoncements et recouverts après usage par la terre à vigne. Une telle couche charbonneuse a été repérée dans le quart nord-ouest du chantier (UT3, UT10). Il est également possible que ce dépôt charbonneux soit postérieur à la plantation de la vigne et résulte d'une activité d'entretien du vignoble qui consiste à creuser des tranchées, des « versannes », assez profondes pour y enterrer les vieux ceps. Mais dans ce cas les débris ne sont pas toujours incinérés.

4. LE MOBILIER

Du mobilier a été recueilli lors de ces fouilles. Etant donné le déroulement des travaux, cette récolte n'est pas exhaustive. Les niveaux de marche n'ont pas été fouillés. La plupart des objets proviennent des couches de démolition identifiées dans l'espace nord (L2-6).

Quatre monnaies²² ont été mises au jour, un grand nombre de tessons de céramique qui a donné lieu à une petite étude dont les résultats sont décrits ci-après, quelques fragments de récipient en pierre ollaire, des clous et quelques fragments d'objets en fer et en bronze. Beaucoup d'os portant des marques de découpes (culinaires), des fragments de verre à vitre et de

²² Deux sont illisibles sans restauration. Deux peuvent être identifiées.

réipients en verre, quelques fragments en terre cuite architecturale dont des *tubuli*, et un lot d'épingles à cheveux en os, sont également présents.

4.1 Le mobilier céramique (Alison Giavina)

4.1.1 Introduction générale

Le corpus céramique de SPH23 est composé de 732 tessons (NR) pour un total de 157 individus minimum (NMI). Les céramiques régionales sont largement représentées (84.7%, 133 NMI). Les importations restent toutefois bien attestées (14.6%, 23 NMI), aux côtés de quelques éléments d'origine indéterminée (0.6%, 1NMI). Les terres cuites architecturales sont en outre écartées des décomptes proposés.²³

La décision de modifier les catégories utilisées jusqu'à présent pour les déterminations des céramiques valaisannes ayant récemment été prise, deux dénominations sont proposées côte à côte, dans le corps du texte comme dans les tableaux et les diverses annexes, afin d'en permettre la comparaison avec les études et publications antérieures. Les appellations des identifications valaisannes (CAT VS) se trouvent en deuxième position ; les « nouvelles », en cours de création et qui ont pour but de faire correspondre les catégories valaisannes aux dénominations vaudoises (CAT VD), en première position²⁴.

	CAT VD	CAT VS	NR	NMI	NR %	NMI %
Céramiques d'importation	AMP BET	AMB BET	7	1	0,96	0,64
	AMP GA	AMP GA	18	1	2,46	0,64
	TSGNE	TSG	34	15	4,64	9,55
	TSGC	TSF	11	3	1,50	1,91
	TSGM	TSE	5	1	0,68	0,64
	RAEXR	CRA	4	2	0,55	1,27
Céramiques régionales	CPA	PNT	3	1	0,41	0,64
	PGF	GFI	1	1	0,14	0,64
	TSI	TSF	1	1	0,14	0,64
	RALUIS	CRA	125	22	17,08	14,01
	RANOIR	CRA	6	1	0,82	0,64
	RAMET	CRA	7	6	0,96	3,82
	MICAC	MIC	8	1	1,09	0,64
	EIR	EIR	5	2	0,68	1,27
	PCCRU	CRU	30	5	4,10	3,18
	PCMOR	MOR	25	4	3,42	2,55
	PC	CCL-PC	75	14	10,25	8,92
	PG	CSO/CCL-PG	110	41	15,03	26,11
	PCGD	CCL	203	32	27,73	20,38
	PGGROS	GOS	9	2	1,23	1,27
Céramiques d'origine indéterminée	TC	TC	45	1	6,15	0,64
Total			732	157	100,00	100,00

Fig. 27 – Saillon, maison Hugo. Corpus céramique du site, par catégorie.

²³ Le tableau d'identification de tout le corpus se trouve à l'Annexe 1.

²⁴ Ces nouvelles dénominations sont en élaboration pour le projet en cours « Les nécropoles rurales à crémation de l'époque romaine en Valais », sous la direction d'Anouk Bystritzsky, InSitu Archéologie SA, Sion. Aussi, celles-ci ne sont pas définitives et les correspondances ne sont pas totalement établies. Ces appellations se basent sur les catégories valaisannes, mises en place par Philippe Curdy, Marc-André Haldimann, Gilbert Kaenel et Olivier Paccolat, utilisées pour toutes les études céramiques valaisannes jusqu'à présent ; les plus récentes publiées étant sur les sites de Gamsen, de Sion-sous-le-Scex, d'Argnou et d'Oberstalden (PACCOLAT ET ALII 2019, HALDIMANN ET PACCOLAT 2019, CURDY ET PACCOLAT (dir.) 2023 et PACCOLAT 2020). Elles se joignent ainsi aux dénominations vaudoises, proposées pour la première fois par Thierry Luginbühl et Annick Schreiber pour le site de *Lousonna-Vidy* (LUGINBÜHL ET SCHREIBER 1999) et reprises plus récemment dans la typologie de Nathanaël Carron pour le site de Massongex (CARRON à paraître).

4.1.2 Phase 2

Parmi les structures identifiées sur le site, seuls les locaux L2-1 et L2-6 du Bâtiment 2 ont livré du mobilier céramique. Ce bâtiment atteste de trois phases d'aménagements, dont les Phases 2a et 2b sont développées *infra*.

4.1.2.1 Phase 2a, Bâtiment 2, état 1

Retrouvé uniquement dans le local L2-6, le corpus de la Phase 2a est composé de 72 tessons (NR) pour un nombre minimum de 28 individus (NMI). Les céramiques régionales forment la majorité de cet ensemble (78.6%). Les céramiques d'importation restent néanmoins bien représentées (17.9%), tandis qu'un individu demeure d'origine indéterminée (3.6%).

	CAT VD	CAT VS	NR	NMI	NR %	NMI %
Céramiques d'importation	TSGNE	TSG	12	3	16,67	10,71
	TSGC	TSF	7	2	9,72	7,14
Céramiques régionales	RALUIS	CRA	18	8	25,00	28,57
	RAMET	CRA	1	1	1,39	3,57
	EIR	EIR	4	1	5,56	3,57
	PCCRU	CRU	3	1	4,17	3,57
	PCMOR	MOR	1	1	1,39	3,57
	PC	CCL-PC	5	3	6,94	10,71
	PG	CSO	9	4	12,50	14,29
	PCGD	CCL	11	3	15,28	10,71
	TC	TC	1	1	1,39	3,57
Céramique d'origine indéterminée						
Total			72	28	100,00	100,00

Fig. 28 – Saillon, maison Hugo. Tableau de la céramique de la Phase 2a, Bâtiment 2, état 1, par catégorie.

Les céramiques d'importation

Seules les terres sigillées gauloises attestent de vaisselle d'importation. La terre sigillée de Gaule centrale (TSGC/TSF) comprend deux individus (2 NMI, 7.4%) ; caractéristiques des ateliers de Martres-de-Veyre, leurs pâtes indiquent une production entre 90 et le 3^e s. de notre ère²⁵. La terre sigillée de Gaule du Nord (TSGNE/TSG) comprend 3 individus (3 NMI, 10.7%), dont une coupe Drag. 37 et un mortier Drag. 43, tous deux présents dès 150 apr. J.-C.²⁶ et courants jusqu'à la fin du 3^e siècle au moins.²⁷

Les céramiques régionales

Les céramiques à revêtement argileux luisant ou métallescent (RALUIS/CRA, RAMET/CRA), représentent quasiment un tiers du corpus (8 NMI, 28.6% ; 1 NMI, 3.6%). Les céramiques à revêtement argileux luisant comprennent notamment un mortier à collerette horizontale ainsi qu'un bol Lamb. 2/37²⁸, fabriqué dès 150 apr. J.-C. La céramique à revêtement argileux métallescent atteste d'un gobelet se rapprochant du Lo PC P20/Lo PG P24/AV42²⁹ qui permet, en outre, de définir le TPQ de la phase à 180 de notre ère.

²⁵ Groupe de pâte Martres-de-Veyre, BRULET ET ALII 2010, pp.128-129.

²⁶ Groupe de pâte Argonne, Drag. 37, 150-3^e apr. J.-C. BRULET ET ALII 2010, pp. 153, 157. Groupe de pâte Rheinzabern, Drag. 43, 150-270/350 apr. J.-C. BRULET ET ALII 2010, pp. 188-189.

²⁷ Deux éléments résiduels en terre sigillée gauloise ont également été retrouvés. Une panse indéterminée (1 NMI) en terre sigillée de Gaule méridionale (TSGM/TSE), groupe de pâte Graufesenque 2, 40-80 apr. J.-C., BRULET ET ALII 2010, p. 83. Un gobelet indéterminé (1 NMI) en terre sigillée de Gaule du Nord (TSGNE/TSG), groupe de pâte Boucheporn, 50-150 apr. J.-C., BRULET ET ALII 2010, p. 140.

²⁸ RALUIS/CRA Lamb. 2/37 : CASTELLA ET MEYLAN KRAUSE 1994, AV197, p. 62 ; CUSANELLI-BRESSENE 2003 p. 11 ; LUGINBÜHL ET SCHNEITER 1999, LS 5.2.1.a/b/c, pp. 76-77, 286 ; HALDIMANN 2024, pp. 92-93 ; HALDIMANN ET PACCOLAT 2019, p. 60 ; RAYNAUD LUISANTE 1993, p. 506.

²⁹ RAMET/CRA cf. Lo PC P20/Lo PG P24/AV42, 180-300 apr. J.-C. : BARRIER ET LUGINBÜHL 2022, pp. 24, 110-111, 130-131 ; CASTELLA ET MEYLAN KRAUSE 1994, p. 48.

Un plat à engobe interne régional (EIR/EIR, 1 NMI, 3.6%) Lo EIR Pa6, observé dès -50 jusqu'à la fin du 1^{er} s. apr. J.-C.³⁰, a également été retrouvé. De proportion similaire aux céramiques à revêtement argileux (9 NMI, 32.1%), la céramique culinaire compose le tiers du corpus de cette phase (10 NMI, 35.7%). Elle comprend de la céramique à pâte claire (PC/CCL-PC, 3 NMI, 10.7%), avec notamment deux pots Lo PC P20/AV42, datés entre 70 et 250 apr. J.-C.³¹ La céramique à pâte grise (PG/CSO, 4 NMI, 14.3%) témoigne quant à elle de jattes Mx PG Jt29b/AV243/GM B3.3 et d'autres se rapprochant de GM B3.3, produites dès 150 au 3^e s. de notre ère³², ainsi que Lo PG E4b/LS PG 2.2.1/Mx PG Jt5, attestée dès -40 à 350 apr. J.-C.³³ Les céramiques à pâtes claires et à gros dégraissant (PCGD/CCL, 3 NMI, 10.7%) complètent cet ensemble avec un pot GM F2.1a, fabriqué entre 90 et le 4^e s. de notre ère³⁴.

Datation

Les terres sigillées de Gaule du Nord (Drag. 37 et Drag. 43), les jattes en pâte grise (GM B3.3) et les divers éléments en céramique à revêtement argileux luisant (Lamb. 2/37, mortier à colerette horizontale), soulignent un ensemble du 3^e s. de notre ère, dont la constitution aurait eu lieu au plus tôt dès la toute fin du 2^e s. apr. J.-C. La présence d'un gobelet en céramique à revêtement argileux métallescent (cf. Lo PC P20/Lo PG P24/AV42) permet en outre d'en proposer un *terminus post quem* de 180 apr. J.-C.

4.1.2.2 Phase 2b, Bâtiment 2, état 2

La Phase 2b livre 24 tessons (NR) pour un nombre minimum d'individus de 7 (NMI), répartis dans les locaux L2-1 et L2-6 du bâtiment. Le corpus est composé uniquement de céramique d'origine régionale (6 NMI, 85.7%), hormis un élément d'origine indéterminée (1 NMI, 14.3 %).

	CAT VD	CAT VS	NR	NMI	NR %	NMI %
Céramiques régionales	RALUIS	CRA	4	2	21,05	28,57
	RAMET	CRA	1	1	5,26	14,29
	PG	CSO/CCL-PG	4	2	21,05	28,57
	PCGD	CCL	9	1	47,37	14,29
Céramique d'origine indéterminée	TC	TC	1	1	5,26	14,29
Total			19	7	100,00	100,00

Fig. 29 – Saillon, maison Hugo. Tableau de la céramique de la Phase 2b, Bâtiment 2, état 2, par catégorie.

Les céramiques d'importation

Seules des terres sigillées gauloises résiduelles ont été observées.³⁵

Les céramiques régionales

La céramique à revêtement argileux luisant (RALUIS/CRA, 2 NMI, 28.6%) est représentée notamment par un gobelet Niederbieber 32/33, qui permet de définir le *TPQ* de la phase à 230 apr. J.-C.³⁶ La céramique à revêtement argileux métallescent (RAMET/CRA, 1 NMI, 14.3%),

³⁰ BARRIER ET LUGINBÜHL 2022, pp. 78-79.

³¹ BARRIER ET LUGINBÜHL 2022, pp. 110-11 ; CASTELLA ET MEYLAN KRAUSE 1994, p. 48.

³² Mx PG Jt29b/AV243/GM B3.3 : CARRON à paraître, Mx PG Jt29b ; CASTELLA ET MEYLAN KRAUSE 1994, p. 74 ; PACCOLAT ET ALII 2019, p. 321. GM B3.3 : PACCOLAT ET ALII 2019, p. 321.

³³ BARRIER ET LUGINBÜHL 2022, pp. 116-117 ; CARRON à paraître, Mx PG Jt5.

³⁴ PACCOLAT ET ALII 2019, pp. 222-223.

³⁵ Une panse indéterminée (1 NMI) en terre sigillée de Gaule méridionale (TSGM/TSE), groupe de pâte Graufesenque 2, 40-80 apr. J.-C., BRULET ET ALII 2010, p. 83. Un élément (1 NMI) en terre sigillée de Gaule du centre (TSGC/TSF), groupe de pâte Lezoux 3, 110-140 apr. J.-C., BRULET ET ALII 2010, p. 119. Une assiette Drag. 36 (1 NMI) en terre sigillée de Gaule septentrionale (TSGNE/TSG), groupe de pâte Bouchepon, 50-150 apr. J.-C., BRULET ET ALII 2010, p. 140.

³⁶ RALUIS/CRA Niederbieber 32/33, 230-4^e apr. J.-C. : BARRIER ET LUGINBÜHL 2022, RA G24 et G25, pp. 64-65 ; BRULET ET ALII 2010, pp. 342-358 ; CARRON à paraître, MX RA G11a et b ; CASTELLA ET MEYLAN KRAUSE 1994, AV54, p. 31 ; HALDIMANN 2024, pp. 92, 95 ; LUGINBÜHL ET SCHNEITER 1999, LS RA 6.2.6, pp. 78-79, 287 ; PACCOLAT 2020, p. 66.

dont la catégorie apparaît dès 180 de notre ère, est quant à elle attestée par une unique panse indéterminée³⁷.

Les céramiques culinaires sont représentées par une jatte Lo PG E4b/LS PG 2.2.1/Mx PG Jt5, fabriquée de -40 à 350 apr. J.-C.³⁸, et un pot GM F2.1a, daté de 90 au 4^e s. de notre ère³⁹, en céramique à pâte grise (PG/CCL-PG/CSO, 2 NMI, 28.6%) ainsi que par une jatte en céramique à pâte claire et à gros dégraissant (PCGD/CCL, 1 NMI, 14.3%).

Datation

Les divers éléments en céramique à revêtement argileux luisant et métallescent plaident en faveur d'une constitution et utilisation de la phase au 3^e s. de notre ère, avec un *TPQ* défini par le gobelet Niederbieber 32/33 à 230 apr. J.-C.

4.1.2.3 Conclusion pour la phase 2

Les ensembles de la Phase 2 semblent se succéder sur une période restreinte, au 3^e s. de notre ère. La constitution de l'état I ne saurait être antérieure à la toute fin du 2^e s. apr. J.-C., tandis que celle de l'état II devrait avoir lieu au 3^e s. de notre ère. Le *TPQ* de la Phase 2 est en outre défini par le gobelet Niederbieber 32/33 (état II) en céramique à revêtement argileux luisant, soit à 230 apr. J.-C.

4.1.3 Phase 3

La Phase 3 est attestée par le mobilier céramique provenant de plusieurs phases de démolition. Reprises ci-dessous, elles comprennent l'effondrement des murs M14 et M20 du Bâtiment 2, ainsi que de l'épandage de la démolition.

4.1.3.1 Phase 3, démolition du Bâtiment 2, M14

Le corpus céramique de la démolition du Bâtiment 2, M14, livre 234 tessons (NR) pour 54 individus minimum (NMI). Principalement composé de céramiques d'origine régionale (50 NMI, 92.6%), l'ensemble atteste de quelques importations (3 NMI, 5.6%) ainsi que d'un élément d'origine indéterminée (1 NMI, 1.8%).

	CAT VD	CAT VS	NR	NMI	NR %	NMI %
Céramiques d'importation	AMP BET	AMP BET	6	1	2,56	1,85
	AMP GA	AMP GA	16	1	6,84	1,85
	TSGNE	TSG	1	1	0,43	1,85
Céramiques régionales	CPA	PNT	2	1	0,85	1,85
	RALUIS	CRA	15	3	6,41	5,56
	MICAC	MIC	8	1	3,42	1,85
	PCCRU	CRU	15	1	6,41	1,85
	PCMOR	MOR	1	1	0,43	1,85
	PC	CCL-PC	50	5	21,37	9,26
	PG	CCL-PG	44	16	18,80	29,63
	PCGD	CCL	56	22	23,93	40,74
Céramiques d'origine indéterminée	TC	TC	20	1	8,55	1,85
Total			234	54	100,00	100,00

Fig. 30 – Saillon, maison Hugo. Tableau de la céramique de la Phase 3, démolition Bâtiment 2, M14, par catégorie.

³⁷ RAMET/CRA, 180-5^e apr. J.-C., BARRIER ET LUGINBÜHL 2022, p. 24.

³⁸ BARRIER ET LUGINBÜHL 2022, 116-177 ; CARRON à paraître ; LUGINBÜHL ET SCHNEITER 1999, pp. 122-123, 294.

³⁹ PACCOLAT ET ALII 2019, pp. 222-223.

Les céramiques d'importation

Les céramiques exogènes comprennent une amphore bétique (AMP/AMP BET, 1 NMI, 1.8%) et une autre d'origine gauloise (AMP/AMP GA, 1 NMI, 1.8%). Un mortier (1 NMI, 1.8%) en terre sigillée de Gaule du Nord, daté de 150 à 350 de notre ère⁴⁰, complète cet ensemble.⁴¹

Les céramiques régionales

La présence de céramique peinte polychrome, dont la catégorie apparaît dès -300 et se trouve jusqu'en 300 apr. J.-C., est attestée par un seul élément (CPA/PNT, 1 NMI, 1.8%)⁴². Les céramiques à revêtement argileux luisant (3 NMI, 5.6%), témoignent d'un bol Lamb. 2/37 et d'un mortier Drag. 43 similis, tous deux observés dans nos régions dès 150 de notre ère⁴³. La céramique à revêtement micacé, qui apparaît dès 40 apr. J.-C. et perdure jusqu'à 300 de notre ère, témoigne d'une écuelle comparable au AV228/1/Lo PC E14a⁴⁴.

Les céramiques à pâte grise (PG/CCL-PG, 16 NMI, 29.6%) constituent le tiers du corpus de cette phase. Elles sont représentées par de nombreuses jattes/écuelles, dont des LS PG 2.1.1.a/Lo PG E4a et LS PG 2.1.1.b/Lo PG E4b/Mx PG Jt5 apparaissant dès le dernier quart du 1^{er} s. avant notre ère⁴⁵, une GM B3.3, fabriquée dès la deuxième moitié du 1^{er} s. apr. J.-C.⁴⁶, ainsi que des Lo PG M7b/Mx PG Jt23 et Mx PG JT29b/AV243/GM B3.3, attestées dès 150 de notre ère⁴⁷. Sont également présents un couvercle Mx PG CV8b ainsi que deux pots GM F2.1 et GM F2.1a, produits dès 90 apr. J.-C.⁴⁸ Les céramiques à pâte claire et à gros dégraissant (PCGD/CCL, 22 NMI, 40.7%) comprennent quelques jattes et jattes/couvercles, dont deux GM B3.3 et une GM B3.4a, ainsi que 16 pots GM F2.1a, observé de 90 au 4^e s. de notre ère⁴⁹.

Datation

Les éléments recueillis, notamment les jattes/couvercle en pâte claire et à gros dégraissant, les écuelles et marmite en pâte grise et les céramiques à revêtement argileux luisant, définissent un ensemble du 3^e s. de notre ère. Le mortier Lamb. 43 en céramique à revêtement argileux permet de définir un *terminus post quem* à 200/225 apr. J.-C. Aussi, il est possible d'avancer une utilisation du Bâtiment 2, M14, jusqu'alors.

4.1.3.2 Phase 3, démolition du Bâtiment 2, M20

La démolition du Bâtiment 2, M20, livre 61 tessons (NR) pour un nombre minimum de 27 individus (NMI). Dans des proportions comparables aux phases précédentes, les céramiques d'origine régionale représentent la majeure partie du corpus (20 NMI, 77.8%), avec quelques céramiques exogènes (5 NMI, 18.5%) ainsi qu'un élément d'origine indéterminée (1 NMI, 3.7%).

⁴⁰ Groupe de pâte Rheinzabern, BRULET ET ALII 2010, p. 188.

⁴¹ Plusieurs éléments résiduels en terre sigillée gauloise ont également été retrouvés. Une assiette Drag. 36 (1 NMI) en terre sigillée de Gaule du Sud (TSGM/TSE), groupe de pâte Graufesenque 2, 60-80 apr. J.-C., BRULET ET ALII 2010, pp. 79-80, 83. Une panse (1 NMI) en terre sigillée de Gaule du centre, groupe de pâte Lezoux 3, 110-140 apr. J.-C., BRULET ET ALII 2010, p. 119. Plusieurs éléments en terre sigillée de Gaule du Nord (TSGNE/TSG), dont un bol Drag. 37 (1 NMI), Groupe de pâte Boucheporn, 60-150 apr. J.-C., BRULET ET ALII 2010, p. 140.

⁴² BARRIER ET LUGINBÜHL 2022, p. 24 ; HALDIMANN 2014, p. 49 ; PACCOLAT ET ALII 2019, pp. 311-312.

⁴³ RALUIS/CRA, Lamb. 2/37 : CASTELLA ET MEYLAN KRAUSE 1994, AV197, p. 62 ; CUSANELLI-BRESSENE 2003 p. 11 ; HALDIMANN 2024, pp. 92-93 ; HALDIMANN ET PACCOLAT 2019, p. 60 ; LUGINBÜHL ET SCHNEITER 1999, LS 5.2.1.a/b/c, pp. 76-77, 286 ; RAYNAUD LUISANTE 1993, p. 506. RALUIS/CRA, imit. Drag. 43 : BARRIER ET LUGINBÜHL 2022, Lo RA Mo5, pp. 56-57 ; CASTELLA ET MEYLAN KRAUSE 1994, AV379, p. 110 ; HALDIMANN 2024, pp. 92-93, 99, 103 ; LUGINBÜHL ET SCHNEITER 1999, équiv. RA 3.3.2, p. 286 ; PACCOLAT 2020, pp. 65-66 ; PAUNIER ET LUGINBÜHL 2016, p. 184.

⁴⁴ BARRIER ET LUGINBÜHL 2022, p. 34 ; HALDIMANN 2014, p. 51.

⁴⁵ LS PG 2.1.1.a/Lo PG E4a : BARRIER ET LUGINBÜHL 2022, pp. 116-117 ; LUGINBÜHL ET SCHNEITER 1999, p. 120. LS PG 2.1.1.b/Lo PG E4b/Mx PG Jt5 : BARRIER ET LUGINBÜHL 2022, pp. 116-117 ; CARRON à paraître, Mx PG Jt5 ; LUGINBÜHL ET SCHNEITER 1999, p. 120.

⁴⁶ PACCOLAT ET ALII 2019, p. 321.

⁴⁷ Lo PG M7b/Mx PG Jt23 : CARRON à paraître, Mx PG Jt23 ; BARRIER ET LUGINBÜHL 2022, pp. 124-125. Mx PG JT29b/AV243/GM B3.3 : CARRON à paraître, Mx PG Jt29b ; CASTELLA ET MEYLAN KRAUSE 1994, p. 74 ; PACCOLAT ET ALII 2019, p. 321.

⁴⁸ PACCOLAT ET ALII 2019, pp. 222-223, 325.

⁴⁹ GM B3.3 : PACCOLAT ET ALII 2019, p. 321 ; GM B3.4a : PACCOLAT ET ALII 2019, p. 322. GM F2.1a : PACCOLAT ET ALII 2019, pp. 222-223, 325.

	CAT VD	CAT VS	NR	NMI	NR %	NMI %
Céramiques d'importation	AMP BET	AMP BET	1	1	1,64	3,70
	AMP GA	AMP GA	2	1	3,28	3,70
	TSGNE	TSG	4	2	6,56	7,41
	RAEX	RAEX	1	1	1,64	3,70
Céramiques régionales	RALUIS	CRA	10	7	16,39	25,93
	RAMET	CRA	3	2	4,92	7,41
	PCCRUI	CRU	1	1	1,64	3,70
	PCMOR	MOR	3	2	4,92	7,41
	PC	CCL-PC	11	3	18,03	11,11
	PG	CSO/CCL-PG	18	5	29,51	18,52
	PCGD	CCL	3	1	4,92	3,70
Céramiques d'origine indéterminée	TC	TC	4	1	6,56	3,70
Total			61	27	100,00	100,00

Fig. 31 – Saillon, maison Hugo. Tableau de la céramique de la Phase 3, démolition Bâtiment 2, M20, par catégorie.

Les céramiques d'importation

Les céramiques d'importation comprennent des amphores provenant de la Bétique (AMP/AMP BET, 1 NMI, 3.7%) et de Gaule (AMP/AMP GA, 1 NMI, 3.7%), des céramiques en terre sigillée de Gaule septentrionale (TSGNE/TSG, 2 NMI, 7.4%)⁵⁰, représentées notamment par un bol Drag. 37, daté de 150 au 3^e s. apr. J.-C.⁵¹, ainsi qu'un gobelet Niederbieber 33 en céramique à revêtement argileux exogène (RAEX/CRA, 1 NMI, 3.7%), retrouvé dans nos régions de 230 apr. J.-C. au 4^e s. de notre ère⁵².

Les céramiques régionales

La céramique à revêtement argileux luisant (RALUIS/CRA, 7 NMI, 25.9%) comprend une assiette imit. Drag. 42/Bet 17 et un bol Lamb. 2/37 rencontrés dès 150 de notre ère⁵³, ainsi qu'un mortier Lamb. 43, attesté dans nos régions dès 200/225 apr. J.-C.⁵⁴ La céramique à revêtement argileux métalléscent (RAMET/CRA, 2 NMI, 7.4%) témoigne d'un bol Lamb. 2/37 et d'un mortier Lamb. 45, rencontrés également respectivement dès 180 et 200/225 de notre ère⁵⁵. Les mortiers Lamb. 43 et Lamb. 45 définissent en outre un *terminus post quem* à 200/225 apr. J.-C.

La céramique à pâte claire (PC/CCL-PC, 3 NMI, 11.1%) témoigne notamment d'un gobelet Lo PC G2/LS PC 6.1.1/Mx PC G2/AV100, fabriqué de 70/100 à 250 apr. J.-C.⁵⁶ La céramique à pâte grise est composée de nombreux individus (PG/CSO/CCL-PG, 5 NMI, 18.5%), dont une

⁵⁰ Une panse résiduelle, Groupe de pâte Blickweiler, a également été retrouvée, -15/-10-70/80, BRULET *ET ALII* 2010, p. 173.

⁵¹ Groupe de pâte Argonne, BRULET *ET ALII* 2010, pp. 153, 157.

⁵² CARRON à paraître, Mx RA G11a et b ; CASTELLA ET MEYLAN KRAUSE 1994, AV54, p. 31 ; BARRIER ET LUGINBÜHL 2022, RA G24 et G25, pp. 64-65 ; BRULET *ET ALII* 2010, pp. 342-358 ; HALDIMANN 2024, pp. 92, 95 ; LUGINBÜHL ET SCHNEITER 1999, LS RA 6.2.6, pp. 78-79, 287 ; PACCOLAT 2020, p. 66.

⁵³ RALUIS/CRA Drag. 42, Bet 17, type : BET *ET ALII* 1989, p. 39 ; catégorie : BARRIER ET LUGINBÜHL 2022, p. 24. RALUIS/CRA Lamb. 2/37 : CASTELLA ET MEYLAN KRAUSE 1994, AV197, p. 62 ; CUSANELLI-BRESSENEL 2003, p. 11 ; HALDIMANN 2024, pp. 92-93 ; HALDIMANN ET PACCOLAT 2019, p. 60 ; LUGINBÜHL ET SCHNEITER 1999, LS 5.2.1.a/b/c, pp. 76-77, 286 ; RAYNAUD LUISANTE 1993, p. 506.

⁵⁴ RALUIS/CRA imit. Drag. 43 : CARRON à paraître, MX RA Mo2 ; CASTELLA ET MEYLAN KRAUSE 1994, AV379, p. 110 ; BARRIER ET LUGINBÜHL 2022, Lo RA Mo5, pp. 56-57 ; HALDIMANN 2024, pp. 92-93, 99, 103 ; LUGINBÜHL ET SCHNEITER 1999, équiv. LS RA 3.3.2, pp. 76-77 ; PACCOLAT 2020, pp. 65-66 ; PAUNIER ET LUGINBÜHL 2016, p. 184. Catégorie : BARRIER ET LUGINBÜHL 2022, p. 24.

⁵⁵ RAMET/CRA Lamb. 2/37 : BARRIER ET LUGINBÜHL 2022, p. 24 ; CASTELLA ET MEYLAN KRAUSE 1994, AV197, p. 62 ; CUSANELLI-BRESSENEL 2003, p. 11 ; HALDIMANN 2024, pp. 92-93 ; HALDIMANN ET PACCOLAT 2019, p. 60 ; LUGINBÜHL ET SCHNEITER 1999, LS 5.2.1.a/b/c, pp. 76-77, 286 ; RAYNAUD LUISANTE 1993, p. 506. RAMET/CRA Lamb. 45 : BARRIER ET LUGINBÜHL 2022, Lo RA Mo6, pp. 58-59 ; CARRON à paraître, MX RA Mo3/Mo4 ; HALDIMANN 2024, pp. 92-93 ; HALDIMANN ET PACCOLAT 2019, p. 60 ; RAYNAUD LUISANTE 1993, p. 508.

⁵⁶ BARRIER ET LUGINBÜHL 2022, pp. 106-107 ; CASTELLA ET MEYLAN KRAUSE 1994, p. 41 ; LUGINBÜHL ET SCHNEITER 1999, pp. 76, 79, 287.

jatte Mx PG Jt8⁵⁷, une bouteille Lo PG Bt1/AV17, datée de 150 à 200 de notre ère⁵⁸. Plusieurs pots, peignés ou non, constituent également ce lot, avec parmi eux un LS PG P1.2.b/Lo P2b/Mx PG P3.b, rencontré de -40/-30 à 250/325 de notre ère⁵⁹, et d'un élément se rapprochant du Lo PG P11b/LS PG 7.3.1b/Mx PG P5a, rencontré dès 170/175 apr. J.-C.⁶⁰ La céramique à pâte claire et à gros dégraissant (PCGD/CCL, 1 NMI, 3.7%) est attestée par une jatte GM B3.4a⁶¹, faisant son apparition en Bas-Valais dès le 2^e s. de notre ère.⁶²

Datation

Les nombreux éléments en céramique à revêtement argileux, notamment les mortiers Lamb. 43 et Lamb. 45, ainsi que la présence de sigillées tardives de Gaule du Nord et de nombreux éléments en céramique à pâte grise, céramique à pâte claire et à gros dégraissant, témoignent d'un ensemble bien ancré au 3^e s. de notre ère. Le gobelet Niederbieber 33 en céramique à revêtement argileux exogène détermine un *terminus post quem* à 230 apr. J.-C. Le Bâtiment 2, M20, semble donc avoir fonctionné durant le 3^e s. de notre ère.

4.1.3.3 Phase 3, épandage de la démolition

Le corpus issu de l'épandage de la démolition livre 300 tessons (NR) pour un nombre minimum d'individus de 52 (NMI). La quasi-totalité de ce dernier est composé de céramiques d'origine régionale (46 NMI, 88.5%), avec quelques céramiques d'importation (5 NMI, 9.6%) ainsi qu'un élément d'origine indéterminée (1 NMI, 1.9%).

	CAT VD	CAT VS	NR	NMI	NR %	NMI %
Céramiques d'importation	TSGC	TSF	1	1	0,33	1,92
	TSGNE	TSG	2	2	0,67	3,85
	RAEX	CRA	3	2	1,00	3,85
Céramiques régionales	CPA	PNT	1	1	0,33	1,92
	RALUIS	CRA	67	10	22,33	19,23
	RANOIR	CRA	6	1	2,00	1,92
	RAMET	CRA	3	2	1,00	3,85
	PGTN	FUM	3	1	1,00	1,92
	PCCRU	CRU	11	2	3,67	3,85
	PCMOR	MOR	20	3	6,67	5,77
	PC	CCL-PC	5	1	1,67	1,92
	PG	CCL-PG	34	16	11,33	30,77
	PCGD	CCL	124	9	41,33	17,31
Céramiques d'origine indéterminée	TC	TC	20	1	6,67	1,92
Total			300	52	100	100

Fig. 32 – Saillon, maison Hugo. Tableau de la céramique de la Phase 3, épandage de la démolition, par catégorie.

Les céramiques d'importation

Les céramiques exogènes témoignent d'éléments plutôt tardifs, dont des terres sigillées de Gaule du centre (TSGC/TSF, 1 NMI, 1.9%), avec un bol Bet 88/89, produit de 110 à 240 de

⁵⁷ CARRON à paraître (sans datation, travail en cours).

⁵⁸ BARRIER ET LUGINBÜHL 2022, pp. 136-167 ; CASTELLA ET MEYLAN KRAUSE 1994, p. 20.

⁵⁹ BARRIER ET LUGINBÜHL 2022, pp. 126-127 ; CARRON à paraître, Mx PG P3.b ; LUGINBÜHL ET SCHNEITER 1999, pp. 128-129, 296.

⁶⁰ BARRIER ET LUGINBÜHL 2022, pp. 128-129 ; CARRON à paraître, Mx PG P5a ; LUGINBÜHL ET SCHNEITER 1999, pp. 128-129, 297.

⁶¹ PACCOLAT ET ALII 2019, p. 322.

⁶² Deux céramiques grossières réduites (PGGROS/GOS, 2 NMI), résiduelles, ont été retrouvées, -200-10 apr. J.-C. BARRIER ET LUGINBÜHL 2022, pp. 24, 36 ; PACCOLAT ET ALII 2019, pp. 209-210, 215-217.

notre ère⁶³, et de Gaule du Nord (TSGNE/TSG, 2 NMI, 3.8%), dont un mortier Drag. 45b, fabriqué de 150 au 3^e s. de notre ère⁶⁴. La céramique à revêtement argileux exogène est attestée par deux gobelets Niederbieber 33 (RAEX/CRA, 2 NMI, 3.8%), rencontrés de 230 au 4^e s. apr. J.-C.⁶⁵

Les céramiques régionales

Les céramiques à revêtement argileux représentent un quart du corpus (13 NMI, 25%). La céramique à revêtement argileux luisant (RALUIS/CRA, 10 NMI, 19.2%) atteste notamment d'assiettes Curle 23 similis/AV268/Mx RA A3 et Lo RA A1b/Mx RA A2, datées de 150 à 250 de notre ère⁶⁶, d'un bol Lamb. 2/37, rencontré dès 150 au 5^e s. apr. J.-C.⁶⁷, ainsi que d'un gobelet Mx RA G8⁶⁸. La céramique à revêtement argileux noir témoigne d'un seul élément (1 NMI, 1.9%), dont la catégorie est produite de 180 à 300 apr. J.-C.⁶⁹ La céramique à revêtement argileux métallescent (RAMET/CRA, 2 NMI, 3.8%) est composée d'un bol Lamb. 2/37, fabriqué dès 180 de notre ère⁷⁰, et d'un mortier Lamb. 45⁷¹, attesté dans nos régions dès 200/225 apr. J.-C.⁷²

Plusieurs mortiers à pâte claire (PCMOR/MOR, 3 NMI, 5.8%) ont été retrouvés, dont un LS MOR 3.3.6/Lo MOR Mo10⁷³, produit de 70 à 300 apr. J.-C.⁷⁴

Les céramiques culinaires représentent la moitié du corpus (26 NMI, 50%). La céramique à pâte grise quant à elle (PG/CCL-PG, 16 NMI, 30.8%) témoigne de nombreux éléments dont principalement des jattes. Ces dernières sont composées d'une Mx Jt12a/Lo PG E10b/LS PG 2.2.5, observée de -50/-40 à 250/260 de notre ère⁷⁵, d'une Mx Jt8/Lo PG E3/AV288, fabriquée de 140/150 à 250/260 apr. J.-C.⁷⁶, de deux Mx PG JT29a/AV243/GM B3.3 et deux Mx PG JT29b/AV243/GM B3.3 ainsi que de trois jattes se rapprochant de GM B3.3, toutes datées de 150 au 3^e s. de notre ère⁷⁷. En outre, un tonnelet Mx PG T4/Lo PG T5a/LS PG 10.1.3/AV28, dont la datation court de 100/150 à 300/350 apr. J.-C.⁷⁸, des couvercles Lo PG Cv10b, retrouvés dans des horizons de 175-200 de notre ère⁷⁹ sont également attestés. Enfin, la céramique à pâte claire et à gros dégraissant (PCGD/CCL, 9 NMI, 17.3%) présente une jatte GM B3.4.a, rencontrée de 180 au 3^e s. apr. J.-C.⁸⁰, ainsi que de nombreux pots dont sept GM F2.1.a et un GM F2.1a, observés entre 90 et le 4^e s. de notre ère⁸¹.

⁶³ Groupe de pâte Lezoux 3/4, BET ET ALII 1989, pp. 46-47.

⁶⁴ Groupe de pâte Argonne, BRULET ET ALII 2010, pp. 155, 153-158.

⁶⁵ CARRON à paraître, MX RA G11a et b ; CASTELLA ET MEYLAN KRAUSE 1994, AV54, p. 31 ; BARRIER ET LUGINBÜHL 2022, RA G24 et G25, pp. 64-65 ; BRULET ET ALII 2010, pp. 342-358 ; HALDIMANN 2024, pp. 92, 95 ; LUGINBÜHL ET SCHNEITER 1999, LS RA 6.2.6, pp. 78-79, 287 ; PACCOLAT 2020, p. 66.

⁶⁶ Curle 23 similis/AV268/ Mx RA A3 : CARRON à paraître ; CASTELLA ET MEYLAN KRAUSE 1994, AV268, p. 80. Lo RA A1b/ Mx RA A2/imit. Chenet 304 : BARRIER ET LUGINBÜHL 2022, pp. 57-58 ; CARRON à paraître.

⁶⁷ CASTELLA ET MEYLAN KRAUSE 1994, AV197, p. 62 ; CUSANELLI-BRESSENE 2003 p. 11 ; HALDIMANN 2024, pp. 92-93 ; HALDIMANN ET PACCOLAT 2019, p. 60 ; LUGINBÜHL ET SCHNEITER 1999, LS 5.2.1.a/b/c, pp. 76-77, 286 ; RAYNAUD LUISANTE 1993, p. 506.

⁶⁸ CARRON à paraître (sans datation, travail en cours).

⁶⁹ BARRIER ET LUGINBÜHL 2022, p. 24.

⁷⁰ RAMET/CRA Lamb. 2/37 : CASTELLA ET MEYLAN KRAUSE 1994, AV197, p. 62 ; CUSANELLI-BRESSENE 2003 p. 11 ; HALDIMANN 2024, pp. 92-93 ; HALDIMANN ET PACCOLAT 2019, p. 60 ; LUGINBÜHL ET SCHNEITER 1999, LS 5.2.1.a/b/c, pp. 76-77, 286 ; RAYNAUD LUISANTE 1993, p. 506.

⁷¹ RAMET/CRA Lamb. 45 : CARRON à paraître, MX RA Mo3/Mo4 ; BARRIER ET LUGINBÜHL 2022, Lo RA Mo6, pp. 58-59 ; HALDIMANN 2024, pp. 92-93 ; HALDIMANN ET PACCOLAT 2019, p. 60 ; RAYNAUD LUISANTE 1993, p. 508.

⁷² Une coupe imit. Ha. 7, L22/AV149 en terre sigillée d'imitation helvétique (TSI/TSD), résiduelle, a également été retrouvée. -15/-10-70/80 apr. J.-C., CASTELLA ET MEYLAN KRAUSE 1994, p. 52 ; LUGINBÜHL 2001, pp. 104, 130-131.

⁷³ BARRIER ET LUGINBÜHL 2022, pp. 98-99 ; LUGINBÜHL ET SCHNEITER 1999, pp. 102-103, 291.

⁷⁴ Un plat à engobe interne Lo EIR Pa6 (1 NMI), résiduel, a également été observé. -50-80/300 apr. J.-C., BARRIER ET LUGINBÜHL 2022, pp. 78-79.

⁷⁵ BARRIER ET LUGINBÜHL 2022, pp. 116-117 ; CARRON à paraître ; LUGINBÜHL ET SCHNEITER 1999, pp. 124-125, 294.

⁷⁶ BARRIER ET LUGINBÜHL 2022, pp. 116-117 ; CARRON à paraître ; CASTELLA ET MEYLAN KRAUSE 1994, p. 85.

⁷⁷ Mx PG JT29a et b/AV243/GM B3.3 : CARRON à paraître ; CASTELLA ET MEYLAN KRAUSE 1994, p. 74 ; PACCOLAT ET ALII 2019, p. 321. GM B3.3 : PACCOLAT ET ALII 2019, p. 321.

⁷⁸ BARRIER ET LUGINBÜHL 2022, pp. 136-137 ; CARRON à paraître ; CASTELLA ET MEYLAN KRAUSE 1994, p. 23 ; LUGINBÜHL ET SCHNEITER 1999, pp. 136-137, 297.

⁷⁹ BARRIER ET LUGINBÜHL 2022, pp. 140-141.

⁸⁰ PACCOLAT ET ALII 2019, p. 322.

⁸¹ PACCOLAT ET ALII 2019, pp. 222-223, 325.

Datation

Les nombreux éléments en céramique à revêtement argileux noir, luisant et métallescent, les deux gobelets exogènes Niederbieber 33 ainsi que la présence d'éléments en terre sigillée gauloise issus d'ateliers tardifs permettent de dater cet ensemble du 3^e s. apr. J.-C. Le Niederbieber 33 en céramique à revêtement argileux exogène définit un *TPQ* à 230 de notre ère, date à laquelle le site devait encore être utilisé.

4.1.3.4 Conclusion pour la phase 3

L'ensemble de la démolition du M14 (*TPQ* 200/225⁸²) semble survenir à peine plus précocement que celle du M20 (*TPQ* 230⁸³). L'épandage quant à lui propose des éléments et une datation similaire à la démolition du M20. Ces différents éléments permettent ainsi d'indiquer une utilisation du site jusqu'au 3^e s. de notre ère.

Bibliographie

BARRIER ET LUGINBÜHL 2022

Sylvie Barrier, Thierry Luginbühl, *Les céramiques de Lousonna, Répertoire des catégories, typo-chronologies et évolution des faciès du 2^e siècle avant J.-C. au 5^e siècle de notre ère*, Lausanne 2022.

BET ET ALII 1989

Philippe Bet, Annick Fenet, Dominique Montineri, « La typologie de la sigillée lisse de Lezoux, 1^{er}-3^e s., considérations générales et formes inédites », in : Lucien Rivet (dir.), *Actes du Congrès de Lezoux, 4-7 mai 1989*, Société Française d'Études de la Céramique Antique en Gaule, Marseille 1989.

BRULET ET ALII 2010

Raymond Brulet, Fabienne Vilvorder, Richard Delage, *La céramique romaine en Gaule du Nord*, Dictionnaire des céramiques, La vaisselle à large diffusion, Turnhout 2012²(2010).

CARRON à paraître

Nathanaël Carron, in Thierry Luginbühl (dir.), *L'agglomération gallo-romaine de Massongex-Tarnaïae (Bas-Valais). Tome II : description et apports des mobiliers archéologiques, chapitre II, Les récipients céramiques*, à paraître

CASTELLA ET MEYLAN KRAUSE 1994

David Castella, Marie-France Meylan Krause, *La céramique gallo-romaine d'Avenches et de sa région, Esquisse d'une typologie*, Bulletin de l'Association Pro Aventico 36, Avenches 1994.

CURDY ET PACCOLAT (dir.) 2023

Philippe Curdy, Olivier Paccolat (dir.) et alii, *Oberstalden (Visperterminen, Valais, Suisse) Un habitat alpin en moyenne montagne, de la protohistoire au Moyen Âge*, Cahiers d'archéologie romande 191, *Archaeologia Vallesiana* 21, Lausanne 2023.

CUSANELLI-BRESSENEL 2003

Lise Cusanelli-Bressenel, *La céramique du Mithraeum de Martigny*, mémoire de licence sous la direction de Daniel Paunier, Faculté des lettres, Université de Lausanne, 2003.

⁸² Éléments plus tardifs : RALUIS Lamb. 43, RALUIS Lamb. 2/37, PG Mx PG JT29b/AV243/GM B3.3, PG Lo PG M7b/MX PG Jt23, etc.

⁸³ Éléments plus tardifs : RAEXR Niederbieber 33, RALUIS Lamb. 43, RAMET Lamb. 45, RALUIS Lamb. 2/37, RAMET Lamb. 2/37, etc.

HALDIMANN 2024

Marc-André Haldimann, avec une contribution d'Alison Giavina, *Le mobilier céramique valaisan entre le 3^e et le 5^e siècle de notre ère*, Annuaire d'Archéologie Suisse 107, 2024, pp. 87-135.

HALDIMANN 2014

Haldimann (M. A.), *Des céramiques aux hommes, étude céramique des premiers horizons fouillés sous la cathédrale de Saint-Pierre de Genève (1^{er} millénaire av. J.-C. – 40 apr. J.-C.)*, CAR 148, Lausanne : 2014.

HALDIMANN ET PACCOLAT 2019

Marc-André Haldimann, Olivier Paccolat et al., *Sion, Sous-le-Scex (Valais, Suisse). III. Développement d'un quartier de la ville antique*, Cahiers d'archéologie romande 176, *Archaeologia Vallesiana* 16, Lausanne 2019.

LUGINBÜHL 2001

Thierry Luginbühl, *Imitations de sigillée et potiers du Haut-Empire en Suisse occidentale. Archéologie et histoire d'un phénomène artisanal antique*, CAR 83, Lausanne : Cahiers d'Archéologie Romande, 2001.

LUGINBÜHL ET SCHNEITER 1999

Thierry Luginbühl et Annick Schneiter, *La fouille de Vidy « Chavannes 11 » 1989-1990, Trois siècles d'histoire à Lousonna, Le mobilier archéologique*, Cahiers d'archéologie romande 74, Lousonna 9, Lausanne 1999.

PACCOLAT 2020

Olivier Paccolat, *Le site archéologique du plateau des Frisses à Ayent/Argnou (Valais, Suisse). Occupations préhistoriques et ferme gallo-romaine*, Cahiers d'archéologie romande 185, *Archaeologia Vallesiana* 20, Lausanne 2020.

PACCOLAT ET ALII 2019

Paccolat (O.), Curdy (Ph.), Deschler-Erb (E.), Haldimann (M.-A.), Tori (L.) et al., *L'habitat alpin de Gamsen (Valais, Suisse). 3A. Le mobilier archéologique : étude typologique (X^e s. av. – X^e s. apr. J.-C.)*, Cahiers d'archéologie romande 180, *Archaeologia Vallesiana* 17, Lausanne : 2019.

PAUNIER ET LUGINBÜHL 2016

Daniel Paunier, Thierry Luginbühl et al., *La villa romaine d'Obre-Boscéaz, Genèse et devenir d'un grand domaine rural, Volume 2 : éléments architecturaux, mobiliers, synthèses*, Cahiers d'archéologie romande 162, Lausanne 2016.

RAYNAUD LUISANTE 1993

Claude Raynaud, « Céramique Luisante », dans : Michel Py (dir.), *DICOCER 1, Dictionnaire des céramiques antiques (VII^e ème s. av. n. è. - VII^e ème s. de n. è.) en Méditerranée nord-occidentale (Provence, Languedoc, Ampurdan)*, LATTARA 6, Lattes 1993, pp. 504-510.

Abréviations employées faisant références aux différentes typologies employées

LO : BARRIER ET LUGINBÜHL 2022

LS : LUGINBÜHL ET SCHNEITER 1999

Mx : CARRON à paraître

GM : PACCOLAT ET ALII 2019

AV : CASTELLA ET MEYLAN KRAUSE 1994

4.2 Le mobilier osseux (Alison Giavina)

4.2.1 Introduction et méthodologie

Le site de Saillon, Maison Hugo, a livré 33 éléments (NR) travaillés en matière dure animale. Il s'agit d'un ensemble de « pointes »⁸⁴, toutes façonnées en os et apparentées pour la plupart à des épingles. Ces dernières ont été observées à l'œil nu et, conséquemment, l'étude se base sur une approche reposant sur leurs caractéristiques morphologiques uniquement. Celles-ci, ainsi que l'identification fonctionnelle⁸⁵ des objets, peuvent être retrouvées sous forme de tableau à l'Annexe 2.

La délimitation des parties de l'objet repose sur sa division, de haut en bas (de l'extrémité distale à l'extrémité proximale), en regard à des objets similaires complets⁸⁶. Ainsi, l'extrémité distale correspond à la tête de la pièce et représente environ 5% de l'individu et, à sa suite, la partie distale 20%. Interviennent ensuite la partie mésiale (fût) et la partie proximale, correspondant respectivement à 50% et 20% de l'objet. Finalement, l'extrémité proximale, ou appointée, représente les 5% restants de la pièce. A partir de ce découpage, des descriptions succinctes pour chaque partie de l'objet sont fournies dans le tableau, de même que la longueur maximale conservée des individus ainsi que le diamètre le plus large pris sur leur fût.

La publication d'Aurélien Schenk parue en 2008, *Regard sur la tabletterie antique, Les objets en os, bois de cerf et ivoire du Musée Romain d'Avenches*⁸⁷, est utilisée comme typologie de référence. Les termes employés pour les descriptions et classifications de ces objets reprennent donc ceux usités dans cette dernière. Finalement, un bref catalogue de comparaison, reprenant des études faites sur des ensembles des sites de Martigny et de Lausanne, est également adjoint au tableau⁸⁸.

Malgré un état général des objets plutôt bon, ne présentant pas ou peu d'altération, seules deux épingles ont été observées complètes et non fragmentaires. Aussi, afin d'identifier clairement chaque individu, une recherche de collage a été effectuée. Hormis les deux éléments susmentionnés, aucun ne permettent de reconstituer d'autres pièces complètes.

4.2.2 Résultats

Le corpus, composé de 33 pièces (NR), atteste au minimum de 25 individus (NMI). De nombreuses épingles et fragments pouvant être des épingles ont ainsi pu être déterminés. Au nombre de 23, elles représentent plus de la moitié du corpus étudié (23 NMI, 56%). Un reste de fragment pouvant être une aiguille (1 NMI, 4%) ainsi qu'un fragment indéterminé (1 NMI, 4%) complètent cet ensemble.

Les épingles à tête sphérique⁸⁹ (**Fig. 34**), au nombre de huit, composent le type le plus attesté (8 NMI, 32%). Les épingles à tête bulbiforme⁹⁰ (**Fig. 35**) sont également bien observées (3 NMI, 12%). Plusieurs types sont quant à eux représentés par un seul individu ; il s'agit d'une épingle à tête en forme de calotte renversée⁹¹ (**Fig. 36**, 1 NMI, 4%), d'une épingle à tête conique⁹² (**Fig. 37**, 1 NMI, 4%) ainsi que d'une épingle à sommet décoré d'un motif géométrique incisé⁹³ (**Fig. 38**, 1NMI, 4%). Bien qu'il ne soit pas possible de les rattacher à un type précis,

⁸⁴ « Famille », cf. tableau de l'Annexe 2.

⁸⁵ « Type », cf. tableau de l'Annexe 2.

⁸⁶ Voir **Fig. 34**, SPH23/K007-01b, photo d'une épingle à tête sphérique complète et **Fig. 35**, SPH23/K004-03b, photo d'une épingle à tête bulbiforme.

⁸⁷ SCHENK 2008.

⁸⁸ ANDERES 2015, BAÜ VOL. I 2004, BAÜ VOL. II 2004, PACCOLAT ILLUSTRATIONS À PARAÎTRE, PACCOLAT TEXTES À PARAÎTRE.

⁸⁹ SCHENK 2008, type 1.1.2, pp. 26-27.

⁹⁰ SCHENK 2008, type 1.1.7, p. 29.

⁹¹ SCHENK 2008, type 1.1.3, pp. 27-28.

⁹² SCHENK 2008, type 1.1.4, p. 28.

⁹³ SCHENK 2008, type 1.1.11, pp. 30-31.

Type	Correspondance typologie A. Schenk 2008	NR	NMI	%NR	%NMI
Épingles à tête sphérique	Schenk 1.1.2	10	8	30,30%	32,00%
Épingle à tête en forme de calotte renversée	Schenk 1.1.3	1	1	3,03%	4,00%
Épingle à tête conique	Schenk 1.1.4	1	1	3,03%	4,00%
Épingles à tête bulbiforme	Schenk 1.1.7	4	3	12,12%	12,00%
Épingle à sommet décoré d'un motif géométrique incisé	Schenk 1.1.11	1	1	3,03%	4,00%
Épingles indéterminées	-	14	9	42,42%	36,00%
Aiguille indéterminée	-	1	1	3,03%	4,00%
Élément indéterminé	-	1	1	3,03%	4,00%
Total		33	25	100,00%	100,00%

Fig. 33 – Saillon, maison Hugo. Tableau descriptif et métrique des éléments travaillés en os retrouvés sur le site.

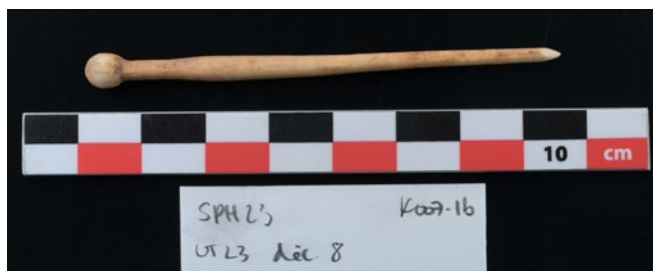


Fig. 34 – Saillon, maison Hugo. K007-01b, épingle à tête sphérique.

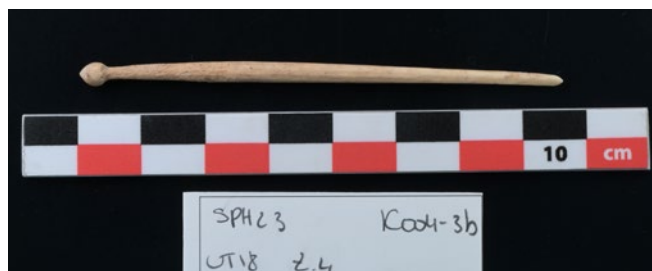


Fig. 35 – Saillon, maison Hugo. K004-03b, épingle à tête bulbiforme.



Fig. 36 – Saillon, maison Hugo. K003-02a, épingle à tête en forme de calotte renversée.



Fig. 37 – Saillon, maison Hugo. K007-01a, épingle à tête conique



Fig. 38 – Saillon, maison Hugo. K004-03h, épingle à sommet décoré d'un motif géométrique incisé.



Fig. 39 – Saillon, maison Hugo. K007-01l, aiguille indéterminée.

neuf individus minimum (9 NMI, 36%) sont toutefois clairement identifiés comme étant des épingles, grâce notamment aux éléments caractéristiques présents sur les fûts de tels objets⁹⁴. Un élément (Fig. 39, 1 NMI, 4%) peut être classé parmi les aiguilles, puisqu'il présente un départ de chas rectangulaire sur sa partie distale. En l'absence d'extrémité distale et d'un chas incomplet, il est en revanche impossible de lui attribuer un type définit. Finalement, un élément travaillé en os (1 NMI, 4%) ne peut être assimilé à un type d'outil ou de parure en particulier.

⁹⁴ Ces éléments sont notamment un renflement sur les parties inférieures/supérieures des parties distale/mésiales des fûts, un resserrement sur la partie supérieure ou médiane de la partie distale du fût (col plus ou moins étroit), une forme cylindrique du fût se rétrécissant de manière régulière après un renflement, etc.

4.2.3 Datation

Les épingles à tête bulbiforme (**Fig. 35**) ainsi que l'épingle à sommet décoré d'un motif géométrique incisé (**Fig. 38**), principalement courants au 3^e s. ap. J.-C., permettent de définir un *terminus post quem* à la fin du 2^e s. de notre ère⁹⁵. De manière générale, les épingles identifiées sont attestées en Suisse dès le 1^{er} s. ap. J.-C. (épingles à tête sphérique et épingles à tête conique), ou le 2^e s. ap. J.-C. (épingles à tête en forme de calotte renversée) et ce, jusqu'aux 3^e et 4^e s. de notre ère⁹⁶. Ces datations correspondent en outre avec celles déjà avancées par l'étude céramique du site⁹⁷.

Bibliographie

ANDERES 2015

Caroline Anderes, *La tabletterie gallo-romaine à Lousonna. Les objets en matière dure animale du Musée romain de Lausanne-Vidy*, Cahiers d'archéologie romande 155, Lousonna 11, 2015.

BAÛ VOL. I 2004

Aline Baù, *La tabletterie gallo-romaine à Martigny/Forum Claudii Vallensium*, Mémoire de Licence en Archéologie provinciale romaine, Université de Lausanne, vol. I, 2004.

BAÛ VOL. II 2004

Aline Baù, *La tabletterie gallo-romaine à Martigny/Forum Claudii Vallensium*, Mémoire de Licence en Archéologie provinciale romaine, Université de Lausanne, vol. II, 2004.

PACCOLAT ILLUSTRATIONS À PARAÎTRE

Olivier Paccolat, *L'insula 9 de Forum Claudii Vallensium (Martigny, Valais, Suisse)*, Illustrations, à paraître.

PACCOLAT TEXTES À PARAÎTRE

Olivier Paccolat, *L'insula 9 de Forum Claudii Vallensium (Martigny, Valais, Suisse)*, Texte, à paraître.

SCHENK 2008

Aurélie Schenk, *Regard sur la tabletterie antique, Les objets en os, bois de cerf et ivoire du Musée Romain d'Avenches*, Documents du Musée Romain d'Avenches 15, 2008.

5. CONCLUSION (M.-P. GUÉX)

Les vestiges mis au jour en 2023 ont une orientation très proche de celle des vestiges relevés en 2008 (**Fig. 9, C**) quelques dizaines de mètres vers le sud-ouest. *A priori*, ils appartiennent au même complexe architectural, dont l'interprétation comme villa romaine avait été proposée par l'archéologue Pierre Bouffard en 1946. Jusqu'à présent, la plupart des vestiges⁹⁸ retrouvés dans ce quartier sont d'époque romaine et peuvent faire partie d'une villa à plan épars. Les murs localisés en 2023 sont la troisième occurrence de restes « en place » pouvant appartenir au complexe (**Fig. 9, A, B, C**). Ils sont localisés à l'emplacement présumé du bâtiment principal situé approximativement sur la carte nationale selon les photographies de Bouffard. Ils semblent correspondre à l'« arrière » de cet édifice : une façade nord (M20 et M14) séparant des locaux au sud et une cour au nord. Aucun mur ne se trouve au nord de la façade. S'il ne s'agit pas d'un jardin ou d'une cour, il s'agit d'une salle de plus de 10 m de longueur, ce qui est beaucoup moins probable que la première interprétation. Selon la stratigraphie, ce jardin devait être incliné : le

⁹⁵ ANDERES 2015, pp. 58, 63 ; SCHENK 2008, types 1.1.7 et 1.1.11, pp. 29-31.

⁹⁶ ANDERES 2015, pp. 56-57, 59 ; SCHENK 2008, types 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, pp. 26-29.

⁹⁷ Cf. chap. 4.1 Le mobilier céramique.

⁹⁸ Font exception les tombes et les restes de murs médiévaux retrouvés autour de la chapelle St-Laurent au bord de la Route de St-Laurent. Ces vestiges se situent au-dessus de vestiges romains de thermes.

terrain alluvionnaire sous-jacent est incliné selon la pente naturelle du cône de déjection et les dépôts anthropiques suivent ce pendage, leur surface étant progressivement érodée au fur et à mesure de l'élévation du terrain. Les niveaux de marche en mortier repérés dans les deux petites tranchées de sondage, n'ayant pas été fouillés, ils ne peuvent pas être complètement interprétés : les sols d'une salle immense ? les sols d'un secteur sous appentis ? un portique ?

La fonction des locaux retrouvés au sud de la façade est indéterminée. Aucun niveau pouvant être attribué à des sols n'a été repéré. Ils ont pu être récupérés après l'abandon du bâtiment dans le cas où ils consistaient en pavages ou en dallages. Ils ont également pu être érodés par les crues du torrent, ou être excavés lors de la récupération des matériaux de la villa (bois, tuiles, remblais...) dans le cas où ils consistaient en terre battue. Cette hypothèse est inspirée par l'absence de couches interprétables comme démolitions des murs M20, M35, M36, M47, alors que de tels gravats sont présents au nord de la façade (M20) et à l'est du mur M21, où d'ailleurs les niveaux appartenant aux phases 1 et 2 et à la phase d'occupation de ruines sont conservés à une altitude plus élevée.

Indépendamment de l'absence de sols et d'équipements, la taille et la disposition des locaux L2-2-, 2-3, 2-4, 2-5, suggèrent qu'ils faisaient partie du secteur résidentiel de la villa. On s'attendrait à l'existence d'un espace ouvert ou d'un péristyle délimitant leur côté sud.

La présence de tronçons de murs arrachés à un bâtiment et déposés plus en aval par un courant d'eau puissant ou une lave torrentielle indique que la villa doit son abandon à la reprise de la sédimentation du cône laquelle est fonction de l'augmentation du régime du torrent. Celui-ci s'est peut-être déplacé vers l'ouest, plus près de la villa, la menaçant plus directement d'être inondée par les crues saisonnières. Le comblement des locaux par les alluvions corrobore cette hypothèse.

L'occupation romaine du site couvre environ deux siècles et demi. Au 1^{er} siècle est construit un bâtiment ou une aile précoce d'une villa à plan épars (bâtiment 1), dont seuls un mur, un foyer et des niveaux d'utilisation charbonneux sont connus. Il semble occuper une surface située à l'est de la zone de fouilles. Il a été remplacé ou agrandi dès la 2^e moitié du 2^e siècle par un édifice issu de façon certaine d'un programme architectural : le bâtiment 2. La partie repérée en 2023 est probablement intégrée à la *pars urbana* de la villa. La céramique retrouvée dans la démolition place son occupation entre la fin du 2^e et le début du 3^e s., et son abandon à l'issue de cette période. Il est vraisemblable que plusieurs murs sont restés visibles dans le paysage jusqu'au 7^e – 9^e s., servant peut-être d'enclos à bestiaux, de refuge aux voyageurs ou aux pasteurs. L'absence de traces se rapportant à ces occupations ponctuelles pourrait signifier un phénomène érosif ou plus sûrement, une excavation du local partiellement comblé afin d'y aménager un habitat de fortune.

BIBLIOGRAPHIE

BOUFFARD 1946

Pierre Bouffard, « Une villa romaine à Saillon », *La Suisse primitive* 10, 1946, pp. 7-9

DUBUIS 1978

François-Olivier Dubuis et Pierre Dubuis, « Les fouilles de la chapelle Saint-Laurent et les origines de Saillon », *Vallesia*, XXXIII, 1978, pp. 55-74

PACCOLAT, GUÉX 2010

O. Paccolat, M.-P. Guex, « Saillon (LA08). Proz de la Grange. Maison Cataldi ». Janvier 2010. Rapport déposé auprès de l'Office cantonal d'Archéologie

PACCOLAT, GUÉX 2011

O. PACCOLAT, M.-P. GUÉX, « Saillon, St-Laurent (LA11). Elargissement de la route cantonale. Fouilles archéologiques mars-avril 2011 ». Mai 2011

FREUDIGER 2015

Sébastien Freudiger (dir.), coll. « Lausanne-Vidy – VYA13, Tranchée CAD », juillet 2015

ANNEXES

- **Annexe 1**

Saillon, maison Hugo. Tableau avec les identifications du corpus céramique du site.

- **Annexe 2**

Saillon, maison Hugo. Tableau descriptif et métrique des éléments travaillés en os.

- **Annexe 3**

Saillon, maison Hugo. Tableau chronostratigraphique

- **Annexe 4**

Saillon, maison Thurre. Tableau chronostratigraphique

- **Relevé 1**

Saillon, maison Thurre (SPT21). Plan général des vestiges découverts en 2021

- **Relevé 2**

Saillon, maison Hugo (SPH23). Sondage 1, profil nord-sud, vue ouest.

- **Relevé 3**

Saillon, maison Thurre (SPT21). Excavation principale. Profil est-ouest, vue nord.

- **Relevé 4**

Saillon, maison Thurre (SPT21). Excavation principale. Profil nord-sud, vue est.

- **Relevé 5**

Saillon, maison Hugo (SPH23). Excavation principale. Profil nord-sud, vue ouest.

- **Relevé 9**

Saillon, maison Hugo (SPH23). Tranchée d'égout. Profil est-ouest, vue sud.

- **Relevé 13**

SaillonRelevé 13 Saillon, maison Hugo (SPH23)

Plan des vestiges et localisation des coupes effectuées sur le terrain.

- **Relevé 14**

Saillon, maison Hugo (SPH23). Evolution des bâtiments 1 et 2 en phases successives.

- **SPH23** LISTE DES UNITÉS DE TERRAIN (UT)

LISTE DU MOBILIER (MOB)

LISTE DES RELEVÉS (RE)

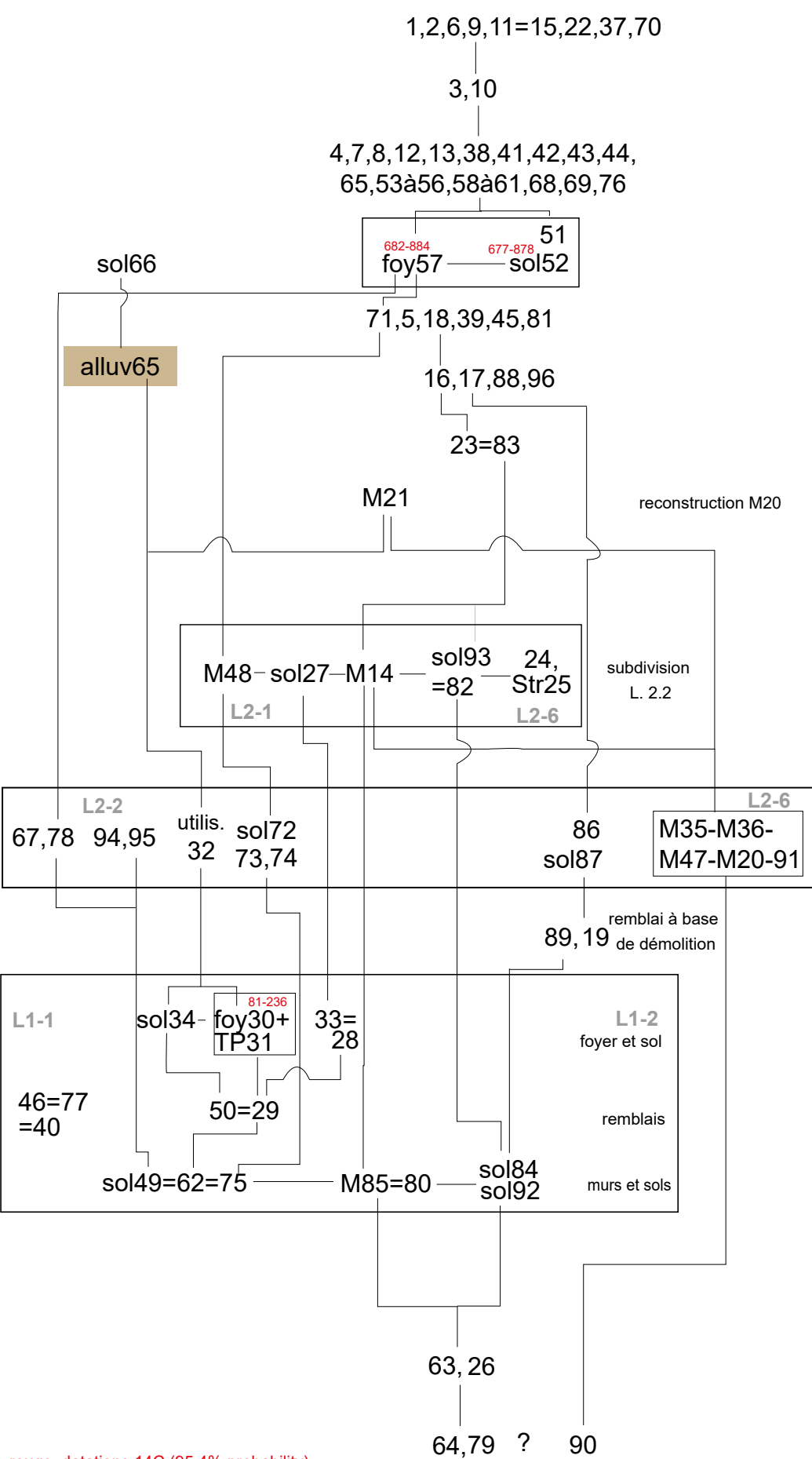
LISTE DES PRÉLÈVEMENTS (PLV)

- **SPT21** LISTE DES UNITÉS DE TERRAIN (UT)

LISTE DU MOBILIER (MOB)

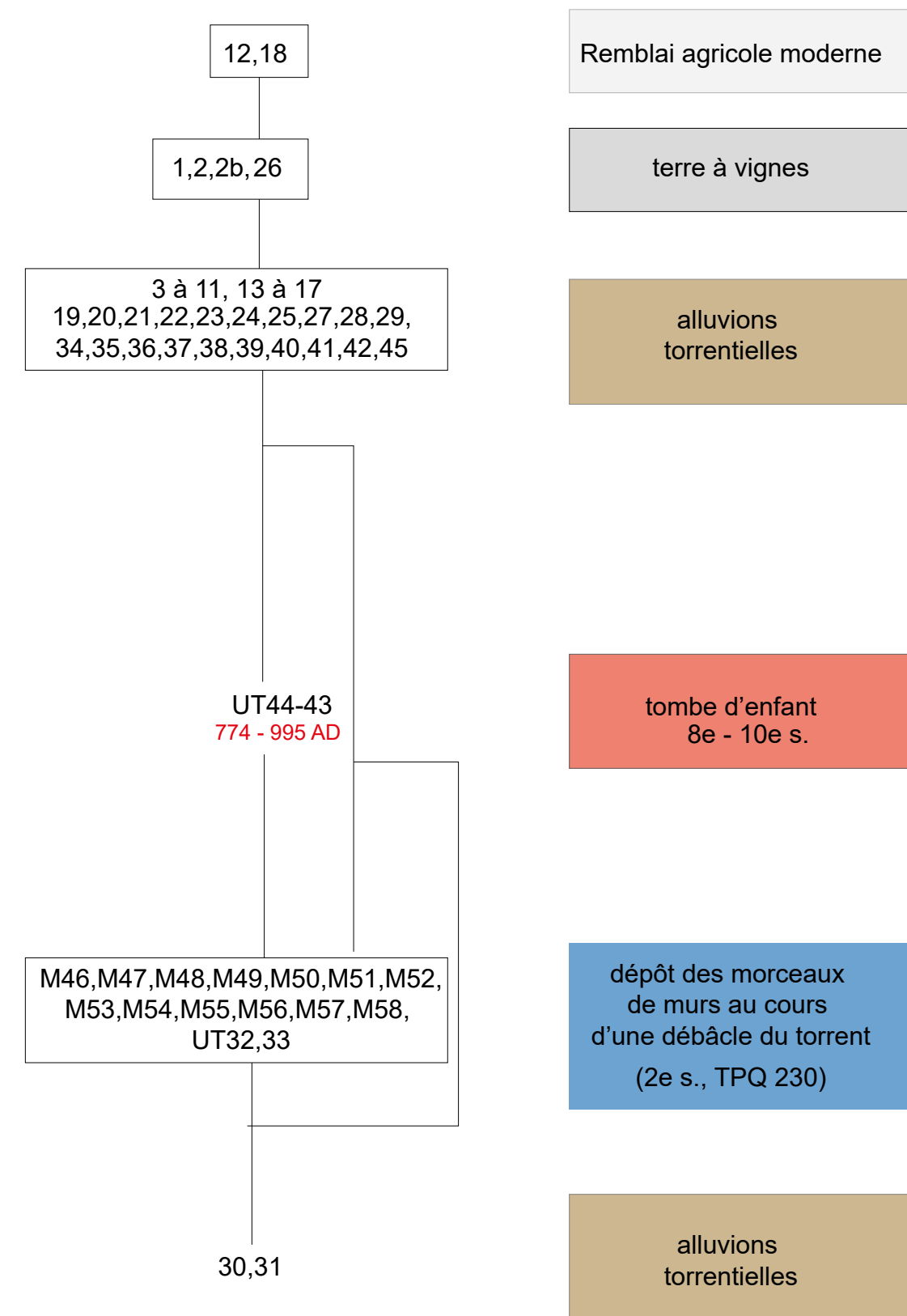
LISTE DES RELEVÉS (RE)

LISTE DES PRÉLÈVEMENTS (PLV)



rouge: datations 14C (95,4% probability)
bleu: datations par céramique

	terre à vignes
	charbon de bois (incinération broussailles, versannes)
	alluvions torrentielles
	↑ réoccupation de ruines 7e - 9e s.
PHASE 3	épandage 3e s. démolition TPQ 230
	démolition bât 2 M20 3e s. TPQ 230
	démolition bât 2 M14 3e s. TPQ 200/225
PHASE 2c	Bât 2, état 3
PHASE 2b	Bât 2, état 2 3e s. TPQ 230
PHASE 2a	Bât 2, état 1 3e s. TPQ 180 nivellement démolition bât 1
PHASE 1	Bât 1 2e s.?
	alluvions antérieures aux vestiges



Saillon, Les Proz, 2021,
parcelle n°2833,
maison Thurre

Plan d'ensemble des
vestiges archéologiques
Relevé 1

SPT21

InSitu
Archéologie SA

Bureau d'archéologie
Rue Oscar-Bider 54 - 1950 Sion

Ech.: 1/100

Date : 20 janvier 2025

Dessin : Marianne de Morsier Moret

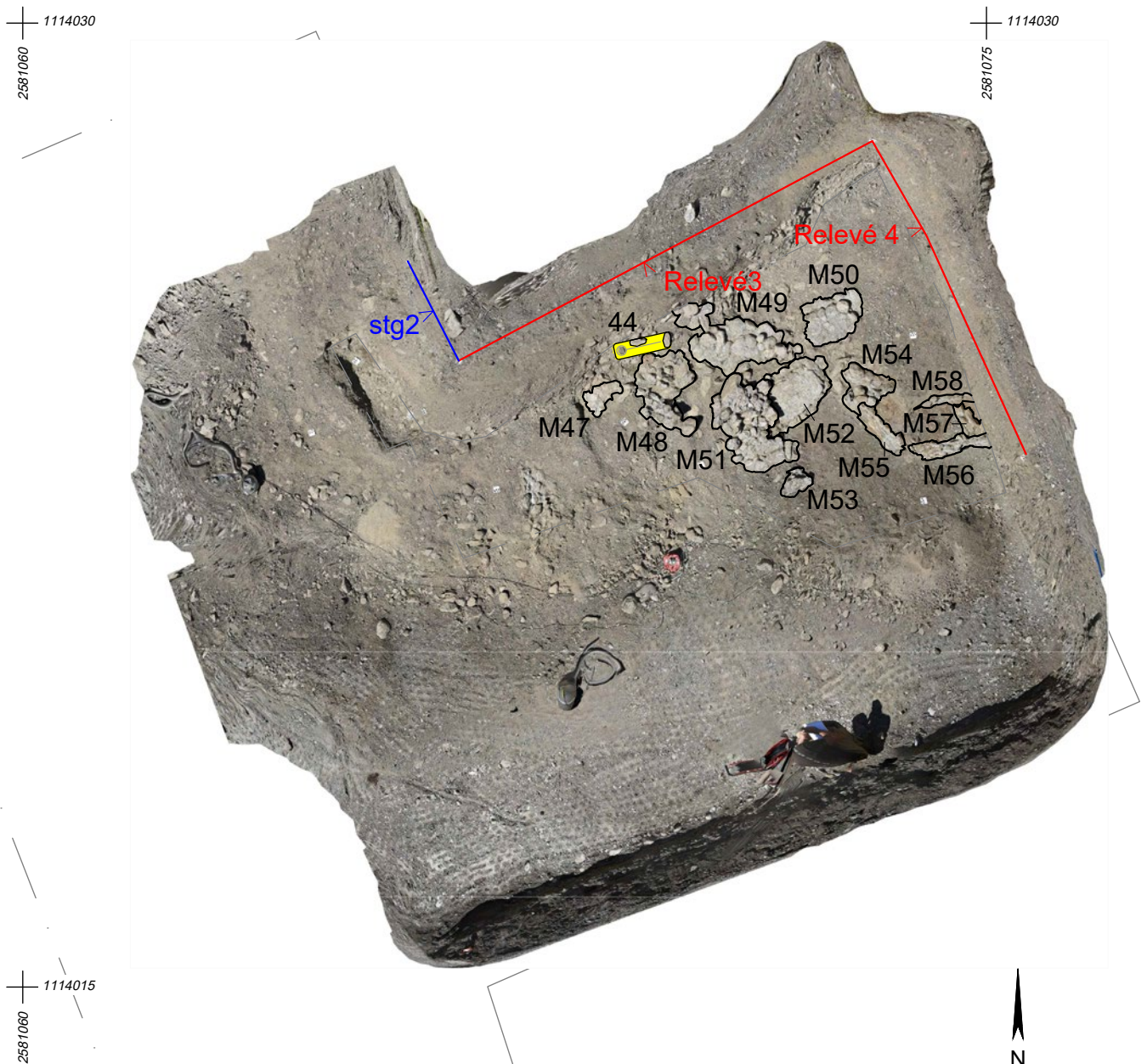


© En vertu des lois sur la propriété intellectuelle, tout document utilisant tout ou partie de ce plan doit impérativement porter de manière explicite la mention :
« SUR LA BASE DU RELEVÉ DE InSitu DU jj.mm.aaaa »

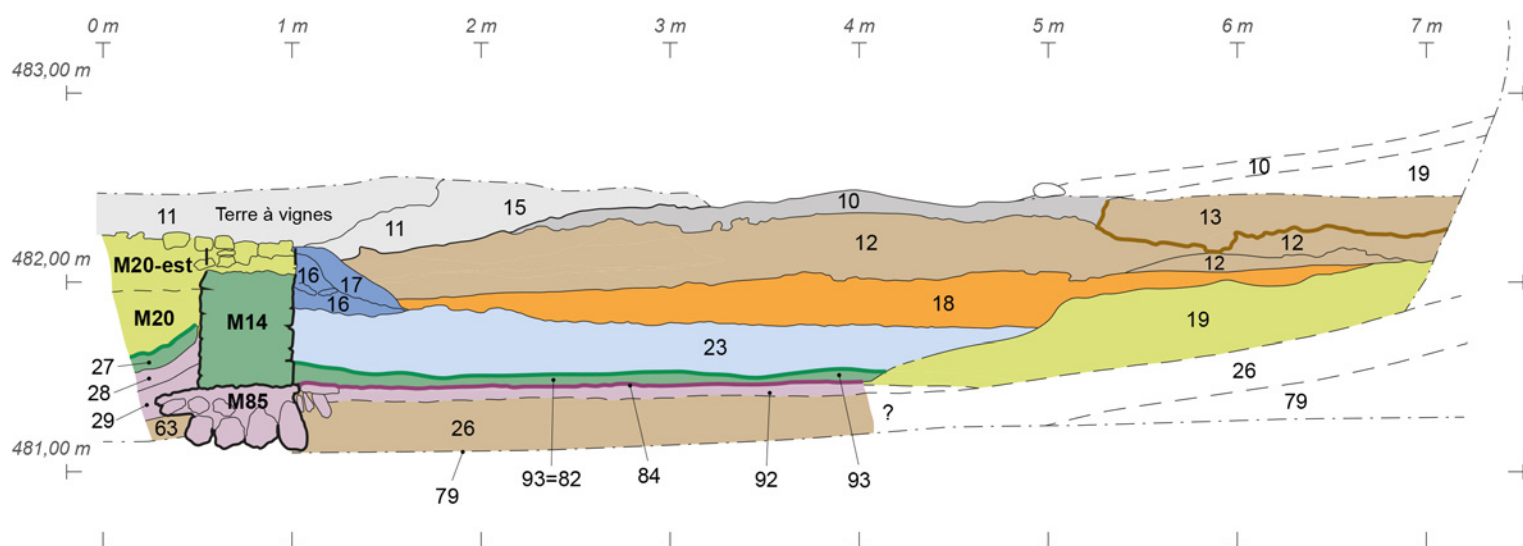
 Pierre

 Élément de mur

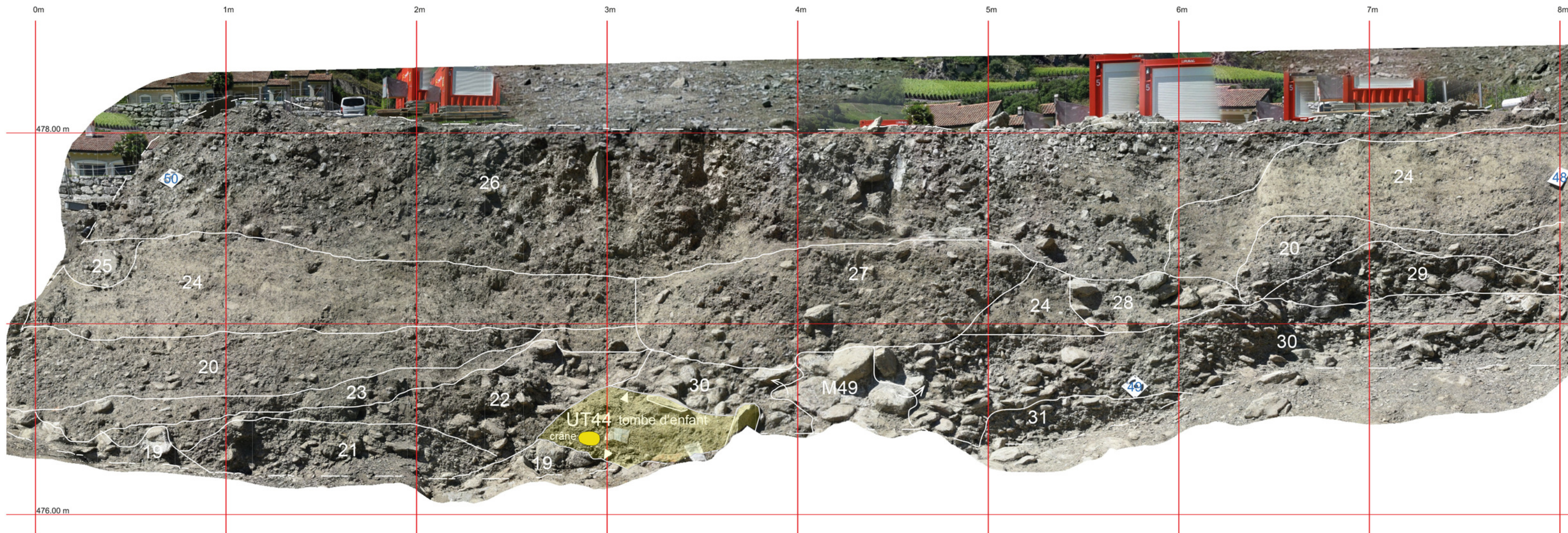
 Tombe



Relevé 1 – Saillon, maison Thurre (SPT21). Plan général des vestiges découverts en 2021
et localisation des coupes réalisées sur le terrain. En jaune : la tombe d'enfant UT44.

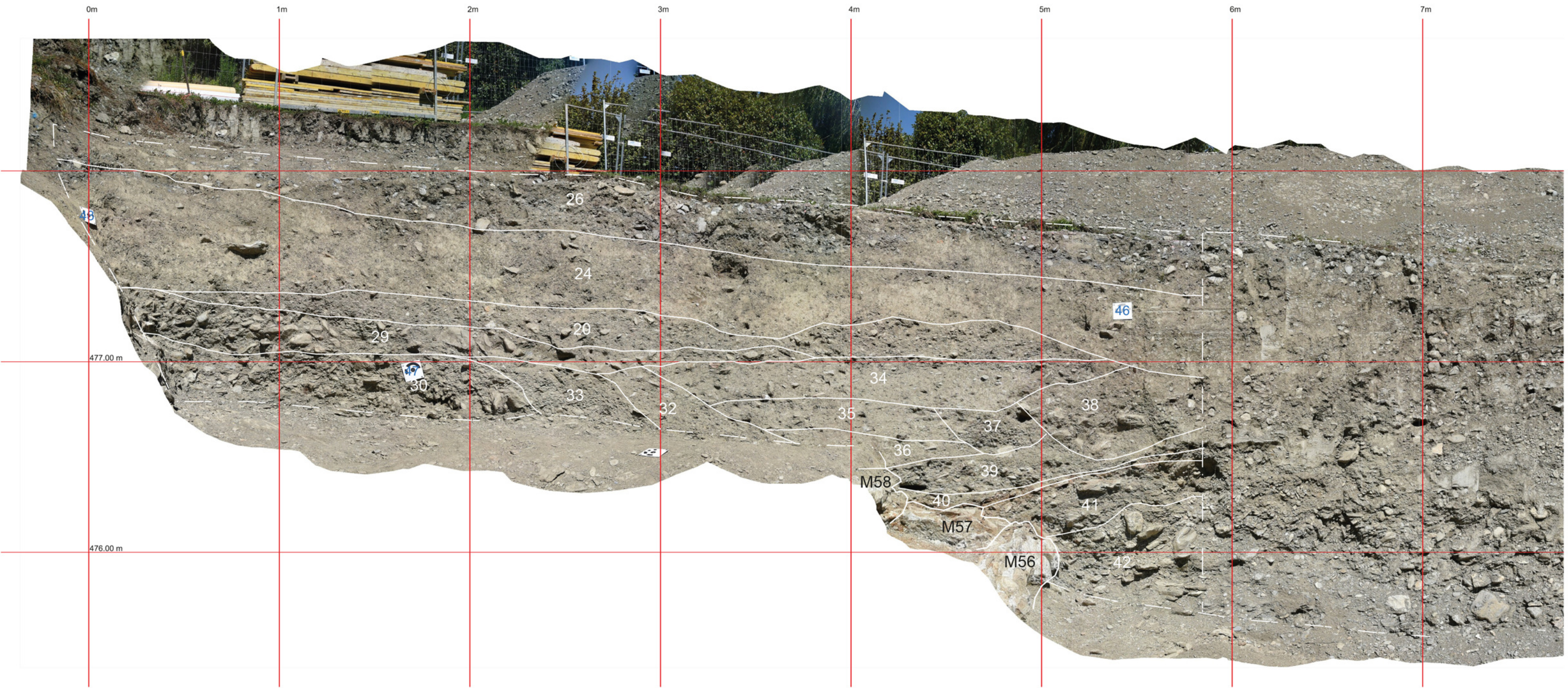


© En vertu des lois sur la propriété intellectuelle, tout document utilisant tout ou partie de ce plan doit impérativement porter de manière explicite la mention:
« SUR LA BASE DU RELEVÉ DE DE INSITU DU j.m.m.aaaa »

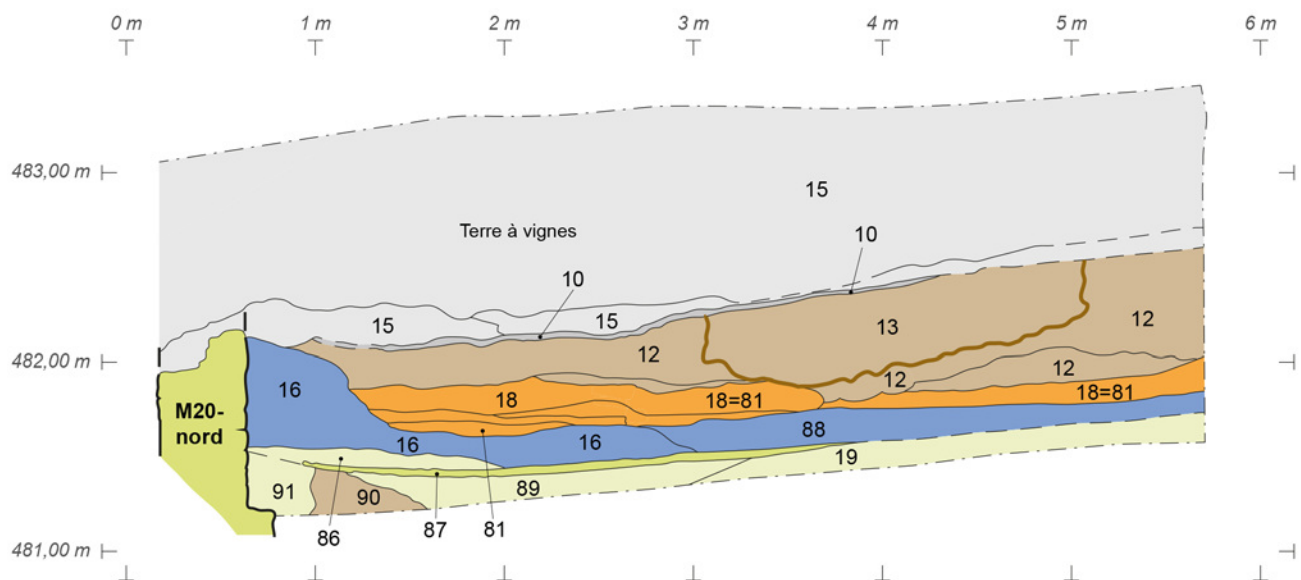


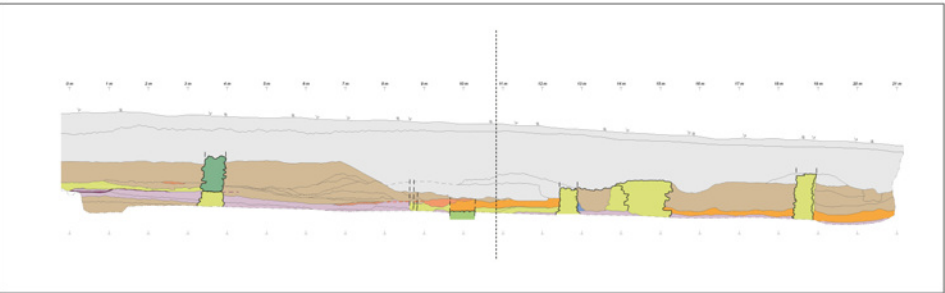
Relevé 3 – Relevé 3 Saillon, maison Thurre (SPT21). Excavation principale. Profil est-ouest, vue nord. Documenté par orthomosaïque. Ech. 1/20e.

© En vertu des lois sur la propriété intellectuelle, tout document utilisant tout ou partie de ce plan doit impérativement porter de manière explicite la mention:
« SUR LA BASE DU RELEVÉ DE IN SITU DU j.jmm.aaaa »



Relevé 4 – Relevé 4 Saillon, maison Thurre (SPT21). Excavation principale. Profil nord-sud, vue est. Documenté par orthomosaïque. Ech. 1/20e.





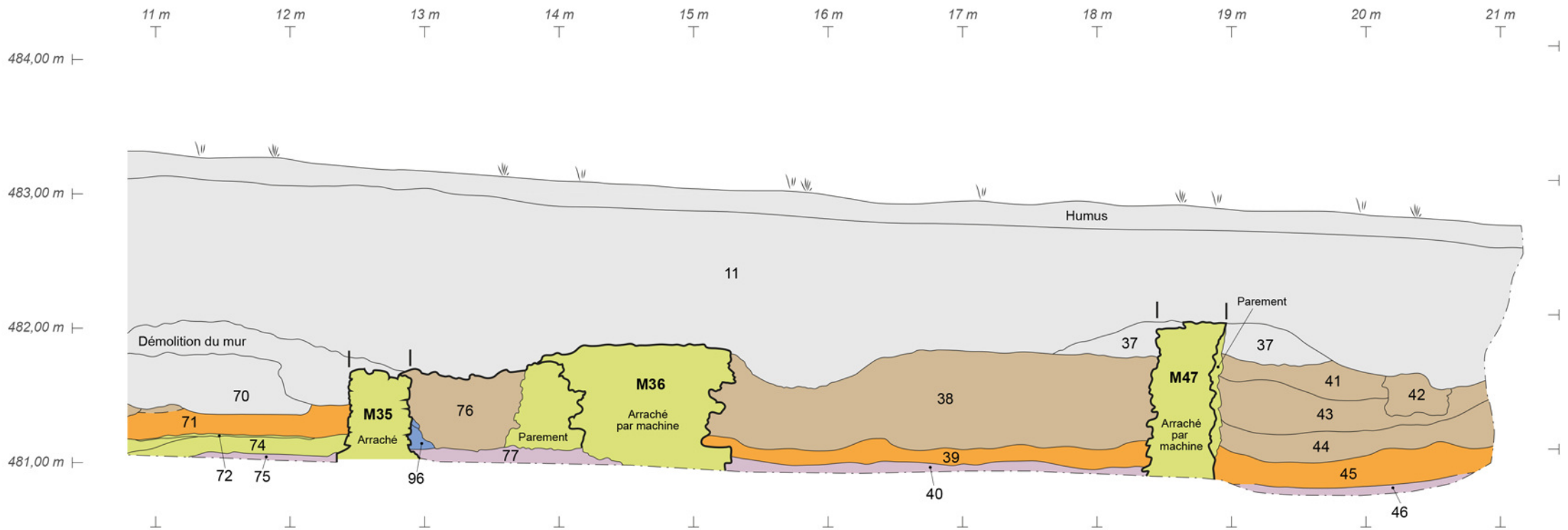
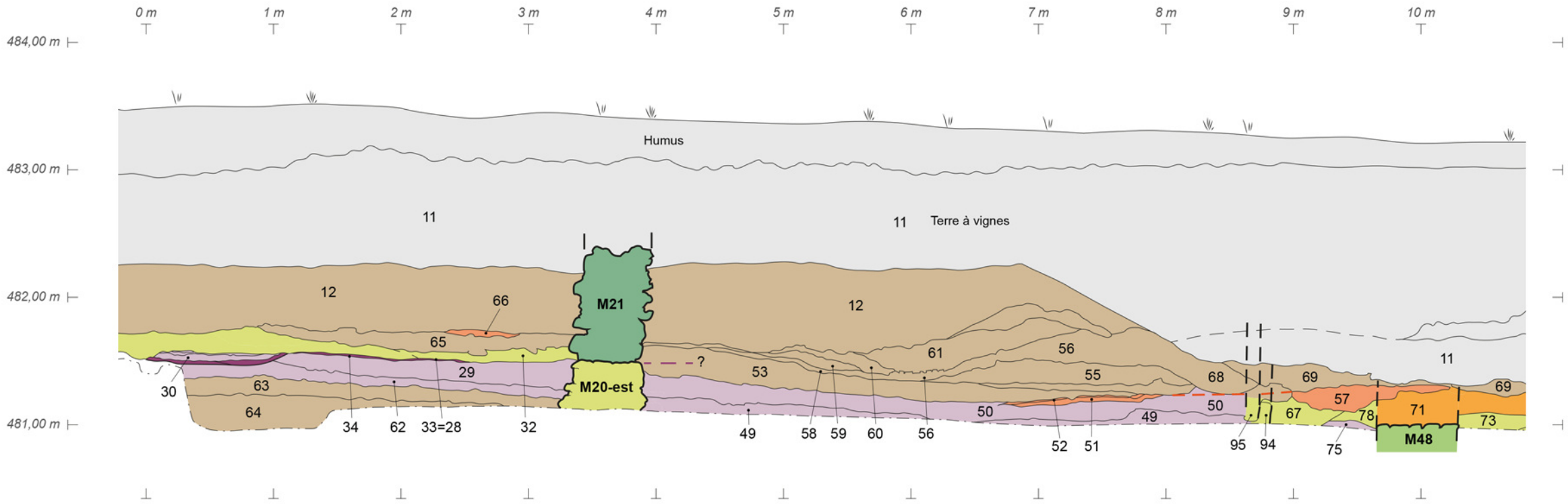
Saillon, Proz-la-Grange, 2023 Relevé 9
parcelle n° 4401
Rte des Moulin / Route de St-Laurent

InSitu
Archéologie SA
Bureau d'archéologie
Rue Oscar-Bider 54 - 1950 Sion

Ech.: 1/40
Date : 10.02.2025

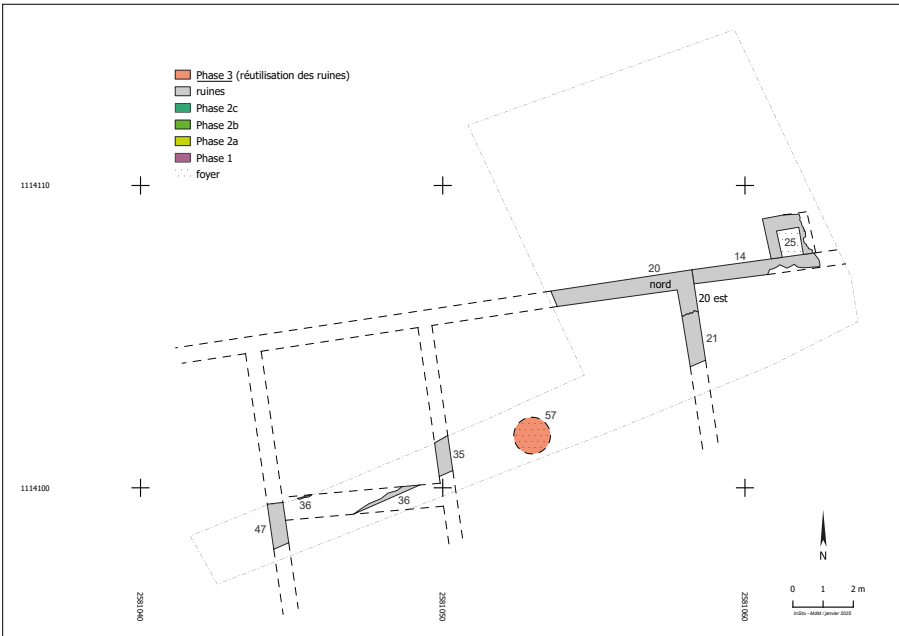
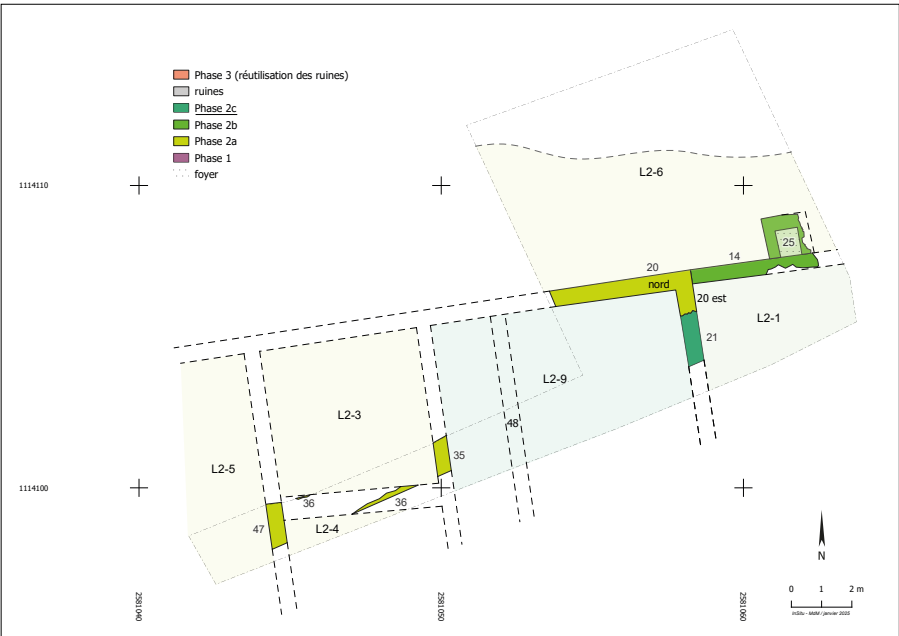
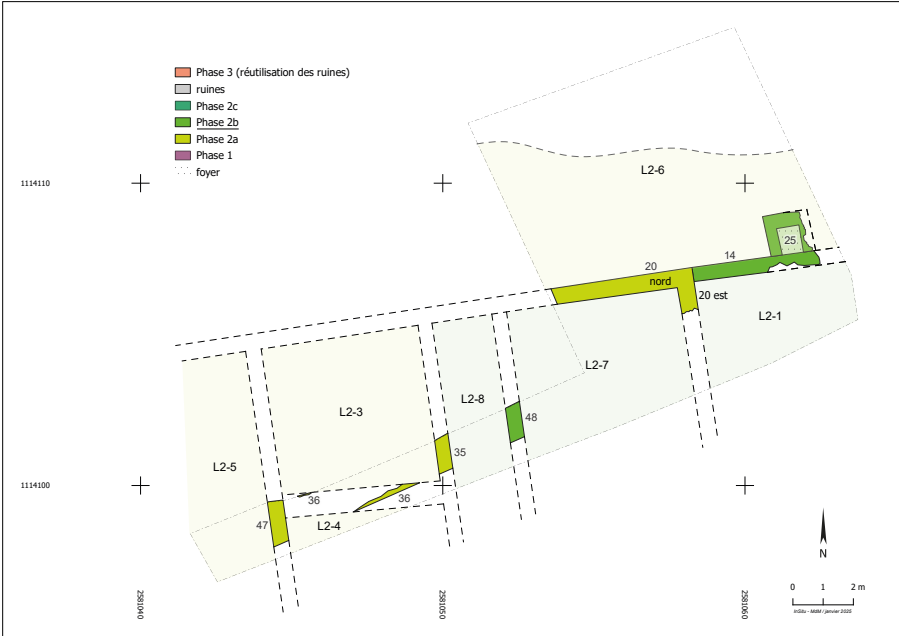
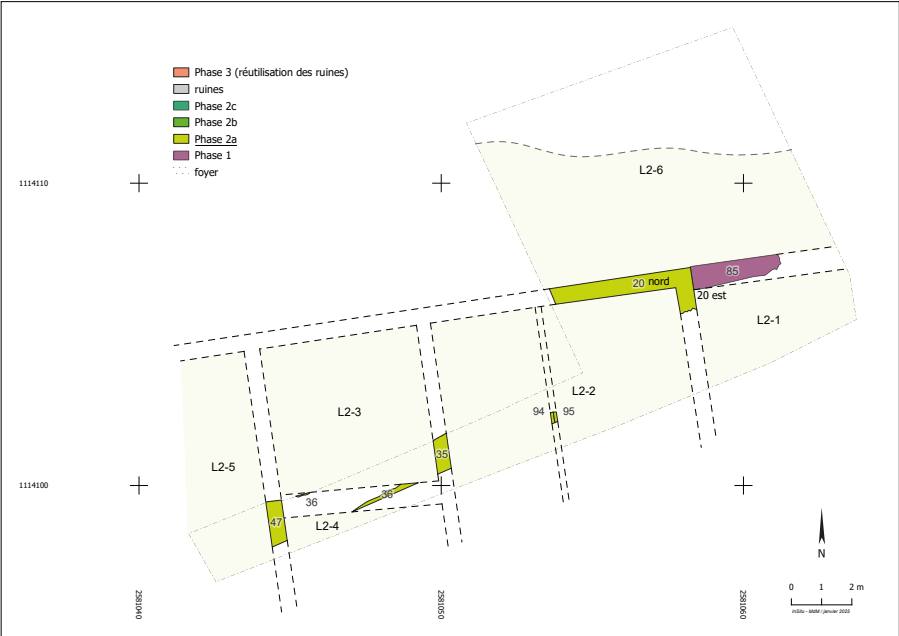
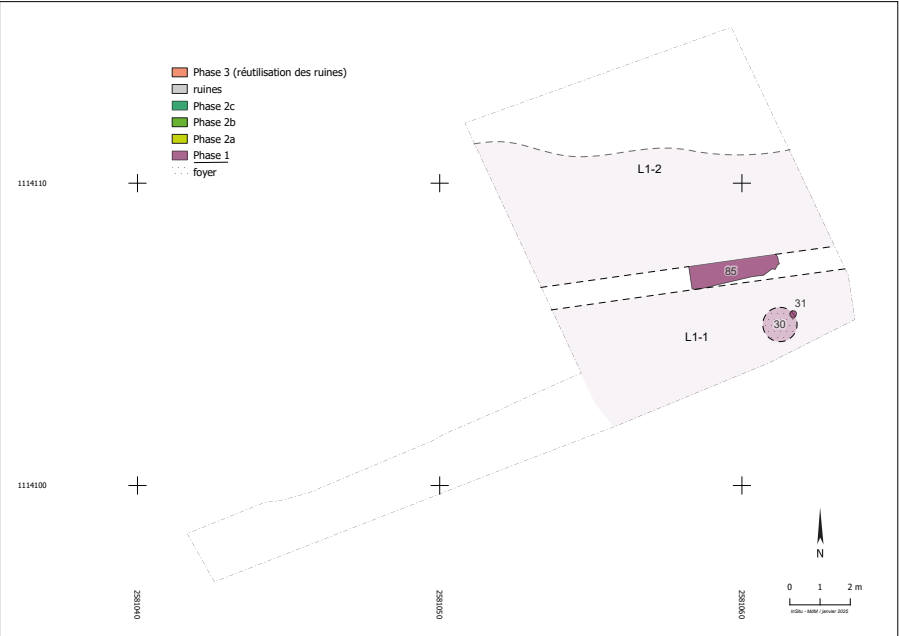
Dessin : Carole Berlier-Meylan

© En vertu des lois sur la propriété intellectuelle, tout document utilisant tout ou partie de ce plan doit impérativement porter de manière explicite la mention:
« SUR LA BASE DU RELEVÉ DE IN SITU DU [mm.aaaa] »



Relevé 9 – RRelevé 9 Saillon, maison Hugo (SPH23). Tranchée d'égout. Profil est-ouest, vue sud.





Relevé 14 – Relevé 14 Saillon, maison Hugo (SPH23). Evolution des bâtiments 1 et 2 en phases successives. © InSitu SA, mm.



MARTIGNY / SAILLON

PROZ-LA-GRANGE - SPT21/ SPH23

Maison Thurre (SPT21)

Maison Hugo (SPH23)